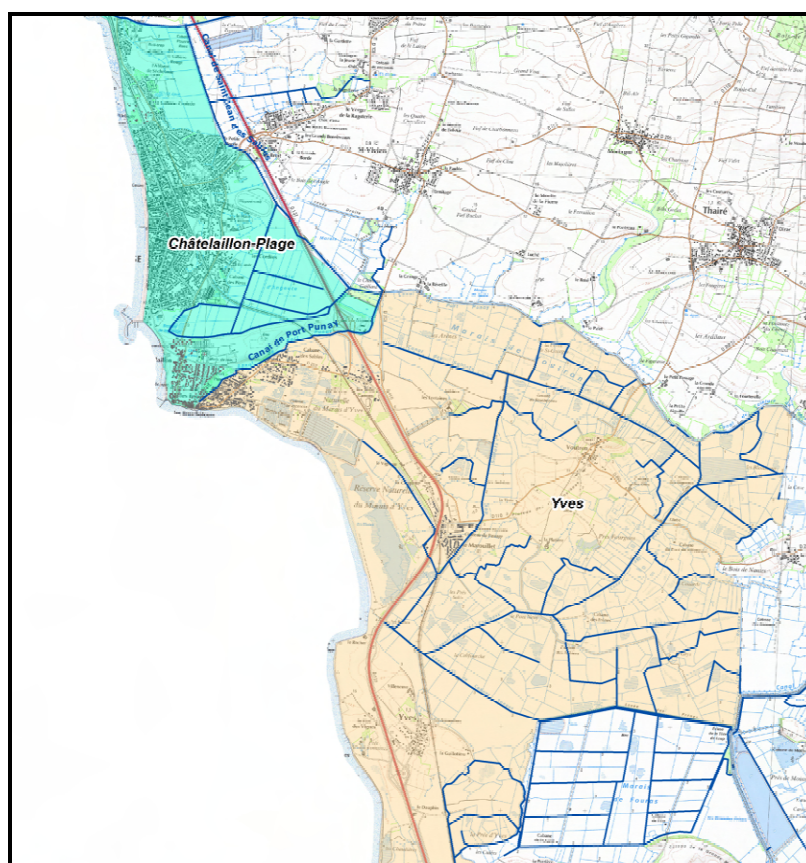


**UNION DES MARAIS DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**  
Syndicat Mixte formé par Arrêté Ministériel du 9 MARS 1966  
28 rue de Vaucanson Z.I. 17180 Périgny  
Téléphone : 05.46.34.34.10      Télécopie : 05.46.34.61.63

## Syndicat Intercommunal du Littoral Yves et Châtelaiillon-Plage

### PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)



#### **Volume 3 : Programme d'actions**



LA ROCHELLE, le  
Pour le Président de l'UNIMA  
et par ordre,  
Le Responsable du bureau d'études

Christophe CHASTAING



**- Tableau de synthèse des Fiches Actions : calendrier et coût -**

Axe	N°	Actions	Echéancier prévisionnel						Remarques	Maître(s) d'ouvrage	Coûts (€ HT)
			2011	2012	2013	2014	2015	2016			
1- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	I.1	Poursuivre l'élaboration du DICRIM de la commune de Châtelailon	■						Bien que finalisé en 2011, le DICRIM de la commune de Châtelailon-Plage fera l'objet de mises à jour les années suivantes.	Commune de Châtelailon-Plage	30 000
	I.2	Poursuivre l'élaboration du DICRIM de la commune d'Yves			■				Bien que finalisé en 2011, le DICRIM de la commune d'Yves fera l'objet de mises à jour les années suivantes.	Commune d'Yves	7 500
	I.3	Mise en place de repères des crues et de laisses de mer	■	■					Une fois installés en 2011, la présence et le bon état des repères seront vérifiées les années suivantes.	SILYC	1 500
	I.4	Communication, information et sensibilisation des populations	■	■	■	■	■	■	Dés 2012, l'exercice de simulation d'alerte rouge sera effectué le dernier Lundi de Septembre.	SILYC	100 000
	I.5	Monter un observatoire des enjeux et de la vulnérabilité			■	■				CDA de La Rochelle	Non communiqué
	I.6	Poursuivre l'élaboration des PFMS et du PPMS de Châtelailon	■	■					Une fois élaborés, les PFMS ainsi que le PPMS de l'école de Châtelailon-Plage feront continuellement l'objet de mises à jour et de modifications afin d'assurer la mise en sûreté de la population dans sa globalité.	SILYC	10 000
2- Surveillance, prévisions des crues et des inondations	II.1	Mise en place d'une cellule de surveillance et d'alerte	■	■						SILYC	Emploi Temps plein du SILYC
	II.2	Mise en place d'un SIG crues et inondations			■	■	■	■		SILYC	Non communiqué
	II.3	Developper le partenariat dans le cadre de la surveillance et la prévision des crues et des inondations		■	■	■	■	■		SILYC	Emploi Temps plein du SILYC
3- Alerte et gestion de crise	III.1	Poursuivre l'élaboration des PCS des deux communes et assurer une coordination intercommunale	■	■					Mises à jours annuelles des PCS des deux communes Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) sur la commune d'Yves en 2012 Création d'un groupe de travail intercommunal en 2012	SILYC	31 700
	III.6	Réalisation d'exercices intercommunaux de simulation d'alerte rouge		■	■	■	■	■		SILYC	Non communiqué

4-Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	IV.1	Elaboration et mise en œuvre du PPRN de la commune de Châtelailon							Le PPRN a été prescrit en 2010 et est actuellement en cours d'élaboration. Il est prévu d'ici à 2014.	CDA de La Rochelle Etat	Non communiqué
	IV.2	Elaboration et mise en œuvre du PPRN de la commune d'Yves							L'application anticipée du PPRN a été prescrite en juin 2011, l'approbation de cette application anticipé des prévue pour le premier 1er semestre de 2012.	Etat	Non communiqué
	IV.3	Elaboration du PLU de la commune de Châtelailon								CDA de La Rochelle	50 000
	IV.4	Révision du PLU de la commune d'Yves								Communes d'Yves	15 000
	IV.5	Révision du SCOT de la CDA de La Rochelle								CDA de La Rochelle	100 000
5- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	V.1	Réalisation d'un diagnostic de la vulnérabilité sur les deux communes								SILYC	50 000
	V.2	Réduction de la vulnérabilité du bâti au moyen de prescriptions relatives au code de la construction								SILYC	10 000
	V.3	Actions d'accompagnement de mise en sécurité par des stratégies spéciales dans certains secteurs soumis au risque de submersion marine								SILYC	Emploi Temps plein du SILYC
6- Ralentissement des écoulements	VI.1.1	Secteur 1 : Mise en place de modalités de gestion de la station de relevage de St Jean des Sables								SI de Saint Jean des Sables	30 000
	VI.2.1	Secteur 2: Entretien des ouvrages hydrauliques du réseau pluvial du front de mer								Commune de Châtelailon-Plage	Non communiqué
	VI.4.1	Secteur 4 : Amélioration des évacuations des eaux pluviales par le Canal de Port Punay et augmentation de la capacité de stockage des eaux de submersion								SILYC	1 500 000
	VI.4.2	Secteur 4: Aménagement de l'ancien exutoire du marais de Voutron							Cette action débutera en 2017.	AS du Marais de Voutron	400 000
	VI.ZE.1	Gestion des niveaux d'eau des marais en période de crise sur l'ensemble de la zone d'étude							Cette action sera effectuée en 2016/2017.	SILYC	200 000

7- Gestion des ouvrages de protection hydraulique	VII.1.1	Secteur 1 : Confortement et mise à la cote de la digue de la plage de St Jean des Sables selon le niveau de protection retenue								SILYC	400 000
	VII.1.2	Secteur 1 : Confortement de la digue d'Orbigny								SILYC	450 000
	VII.2.1	Secteur 2: Mise en place d'un épi de protection et rechargement de la partie nord de la plage								SILYC	3 000 000
	VII.2.2	Secteur 2 : Stabilisation, renforcement et protection du cordon dunaire sur la partie Sud de la plage								SILYC	400 000
	VII.2.3	Secteur 2 : Gestion du stock sableux de la grande plage de Châtelailon							Cette action sera effectuée en 2016/2017.	SILYC	1 800 000
	VII.3.1	Secteur 3 : Confortement de l'ouvrage de protection contre la mer								SILYC	600 000
	VII.4.1	Secteur 4: Confortement et mise à la cote de la digue du port selon le niveau de protection retenue								SILYC	7 000 000
	VII.4.2	Secteur 4 : Amélioration des évacuations des eaux pluviales par le Canal de Port Punay et augmentation de la capacité de stockage des eaux de submersion								SILYC	2 500 000
	VII.4.3	Secteur 4 : Confortement et mise à la cote de la digue de la coopérative des Boucholeurs et de la digue de l'Oasis selon le niveau de protection retenu								Conseil Général 17	1 700 000
	VII.4.4	Secteur 4 : Confortement des digues existantes de la SACOM et réalisation de la digue de fermeture coté Nord								SACOM	1 000 000
	VII.4.5	Secteur 4 : Confortement de la digue selon le niveau de protection retenu								Conservatoire du Littoral	450 000
VII.5.1	Secteur 5 : Réalisation d'une digue de retrait calée à la cote de protection retenue								Conseil Général 17	1 200 000	



	VII.5.2	Secteur 5 : Confortement de la digue selon le niveau de protection retenu							AS du marais de l'Anse de Fouras	300 000
	VII.5.3	Secteur 5 : Confortement de la digue selon le niveau de protection retenu							AS du marais de l'Anse de Fouras	500 000
	VII.ZE.1	Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection contre les submersions marines sur l'ensemble de la zone d'étude							Conseil Général 17 Commune de Châtelailon-Plage Commune d'Yves AS de marais Conservatoire du Littoral RFF	Non communiqué
	VII.ZE.2	Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation sur l'ensemble de la zone d'étude							Conseil Général 17 Commune de Châtelailon-Plage Commune d'Yves AS de marais Conservatoire du Littoral RFF	Non communiqué
									<b>TOTAL</b>	<b>23 835 700</b>



# PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

**AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET  
DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

COMMUNES :	<b>CHATELAILLON-PLAGE</b>	 <p>Châtaillon Plage</p>
	<b>YVES</b>	 <p>MAIRIE DE YVES 17510 CHARENTE-MARITIME Yves Tél : 05 46 56 18 02 Fax : 05 46 56 32 71 E-mail : mairie.yves@chm71.fr</p>

Date : décembre 2011



## SOMMAIRE

---

- *FICHE D'ACTION 1.1*
- *FICHE D'ACTION 1.2*
- *FICHE D'ACTION 1.3*
- *FICHE D'ACTION 1.4*
- *FICHE D'ACTION 1.5*
- *FICHE D'ACTION 1.6*



## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-1

### Objectif :

*Poursuivre la mise en oeuvre du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) engagée par la commune de Châtelailon-Plage afin d'informer le citoyen des risques naturels et technologiques auxquels est soumise la commune et sur les mesures de prévention, d'alerte, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre.*

### Description de l'action :

Le document a pour objectif d'être ludique, exhaustif et accessible au grand public et présente les éléments suivants (cf. annexe 23) :

- la définition d'un risque majeur,
- la liste des risques majeurs présents sur la commune de Châtelailon-Plage,
- la réaction à adopter face à un phénomène de risque majeur,
- les caractéristiques de l'alerte, le rôle des services publics et la conduite à tenir pour la sauvegarde de la population,
- un encart spécifique pour chaque risque majeur susceptible d'affecter la commune : submersion marine, inondation, tempête, retrait-gonflement d'argiles, séisme et transport de matières dangereuses.

Chaque encart comporte un ou plusieurs éléments développés du risque encouru :

- une description détaillée du risque,
- une cartographie locale ou nationale de l'aléa, des zones les plus sensibles et des zones de vigilance établies éventuellement par Météo France,
- le détail des signes annonciateurs d'un tel événement (par exemple pour la submersion marine, le coefficient de marée et la pression atmosphérique),
- un rappel historique des événements passés,
- les bons réflexes en cas d'alerte, avant, pendant et après le phénomène,
- les mesures spécifiques et l'entretien régulier à réaliser pour éviter ou réduire le risque,
- une synthèse ludique des bons réflexes à adopter sous forme de tableau avec la mise en place d'une charte graphique (notamment un logo explicite par risque),
- une liste des contacts utiles et indispensables : radios locales, secours, sites Internet.

Dans le DICRIM, le risque « submersion marine » est un des 6 risques majeurs identifiés. Mais le risque submersion bénéficie du développement le plus large (4 pages spéciales alors que les autres risques ont une ou deux pages).

Il reste à réaliser la diffusion du document à l'ensemble de la population et la communication autour ce nouvel outil auprès du grand public.

### Territoire concerné :

*Commune de Châtelailon-Plage.*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : la commune de Châtelailon-Plage
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : la commune de Châtelailon-Plage
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet de la commune,
  - o Tenue annuelle d'une journée de la sécurité civile,
  - o Distribution d'un magnet dans chaque foyer reprenant la charte graphique et les numéros d'urgence,
  - o Distribution d'exemplaires papiers du DICRIM à toute la population.

**Echéancier prévisionnel :**

2011

**Plan de financement :**

Coût global : 30 000 € HT

(dont coût maquette, reproduction = 22 072,18 € TTC+ Distribution, rédaction par les services communaux ...)

- Etat (FDPRNM)	50 %	15 000 €
- Commune	50 %	15 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Communication du document papier à la population : 7500 exemplaires,  
Mise en ligne sur le site Internet,  
Réunion publique annuelle.

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-2

### Objectif :

*Elaborer le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune d'Yves afin d'informer le citoyen des risques naturels et technologiques auxquels est soumise la commune et sur les mesures de prévention, d'alerte, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.*

### Description de l'action :

Le document devra être ludique, exhaustif et accessible au grand public et présentera les éléments suivants :

- la définition d'un risque majeur,
- la liste des risques majeurs présents sur la commune d'Yves,
- la réaction à adopter face à un phénomène de risque majeur,
- les caractéristiques de l'alerte, le rôle des services publics et la conduite à tenir pour la sauvegarde de la population,
- un encart spécifique pour chaque risque majeur susceptible d'affecter la commune : submersion marine, inondation, tempête, retrait-gonflement d'argiles, séisme et transport de matières dangereuses.

Chaque encart comportera un ou plusieurs éléments développés du risque encouru :

- o une description détaillée du risque,
  - o une cartographie locale ou nationale de l'aléa, des zones les plus sensibles et des zones de vigilance établies éventuellement par Météo France,
  - o le détail des signes annonciateurs d'un tel événement (par exemple pour la submersion marine, le coefficient de marée et la pression atmosphérique),
  - o un rappel historique des événements passés,
  - o les bons réflexes en cas d'alerte, avant, pendant et après le phénomène,
  - o les mesures spécifiques et l'entretien régulier à réaliser pour éviter ou réduire le risque,
  - une synthèse ludique des bons réflexes à adopter sous forme de tableau avec la mise en place d'une charte graphique (notamment un logo explicite par risque),
- une liste des contacts utiles et indispensables : radios locales, secours, sites Internet.

### Territoire concerné :

*Commune d'Yves*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : la commune d'Yves
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : la commune d'Yves avec l'AMO du SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur un site Internet,
  - o Tenue régulière de réunions publiques,
  - o Distribution d'exemplaires papiers du DICRIM à toute la population.

**Echéancier prévisionnel :**

2013

**Plan de financement :**

Coût global : 7 500 € HT

- Etat (FDPRNM)	50 %	3 750 €
- Commune	50 %	3 750 €

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Communication du document papier à la population : 1800 exemplaires,  
Mise en ligne sur le site Internet d'Yves,  
Réunion publique annuelle.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque  
Fiche action n° I-3

**Objectif :**

*Mettre en place des repères de laisses de mer sur le territoire pour préserver la mémoire collective du risque et sensibiliser la population.*

**Description de l'action :**

L'opération consiste en la mise en place d'une vingtaine de repères de laisses de mer notamment sur les bâtiments publics. La commande de ces repères a fait l'objet d'une circulaire de l'Etat qui prend en charge leur conception. A charge de la commune de s'occuper de la pose. Il s'agit de plaques en bronze de forme arrondie de 80mm de diamètre et marquées à la Monnaie de Paris. Elles indiqueront le niveau des principales submersions historiques, notamment Xynthia. Elles permettront de sensibiliser la population locale mais aussi touristique aux phénomènes de submersion sur le territoire.

Une liste des bâtiments publics ainsi que de tous les édifices symboliques ou connus du public et ayant subis des inondations sera dressée. A ce titre, le Rapport de Retour d'Expérience de la tempête Xynthia du Bureau d'Etudes SOGREAH sert de document de référence.

Une première concertation permet d'ors et déjà de proposer une liste de lieux stratégiques sur la commune de Châtelailon-Plage. Une dizaine de repères de laisses de mer sont prévus sur la commune notamment sur :

- Le centre aquatique,
- La gare,
- L'école maternelle des Sables,
- Le pont de Saint Jean des Sables,

Aux Bouchôleurs :

- Le mur de digue place André Hesse,
- Le camping.

Sur la commune d'Yves, la concertation a permis de définir précisément 11 bâtiments qui accueilleront ces repères sur leur façade (*cf. carte n°42 en annexe*) :

- La maison éclusière aux Bouchôleurs,
- 2 maisons aux Bouchôleurs,
- 1 maison sur la route des carrelets,
- 2 maisons au Marouillet,
- 2 maisons aux 3 Canons (notamment rue du coche),
- 1 maison Chemin de l'Oasis,
- Le Havane,
- La maison d'accueil du public de la RN d'Yves,

Ces listes doivent être finalisées en concertation avec les deux communes afin d'être intégrées à un document officiel et diffusable comportant un tableau et une carte avec les cotes NGF de l'ensemble des repères.

A terme, des repères longitudinaux pourront être installés en complément sur le territoire afin de faire référence aux submersions historiques (selon les préconisations de la DGPR).

**Territoire concerné :**

*Yves et Châtelailon-Plage*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Porté à connaissance sur le site Internet de la commune de Châtelailon-Plage,
  - o Scellement des plaques sur les bâtiments. La pose sera officialisée grâce à un courrier auprès de la population des quartiers les plus touchés.

**Echéancier prévisionnel :**

2011-2012

**Plan de financement :**

Coût global : 1 500 € HT

- |           |      |       |
|-----------|------|-------|
| - Etat    | 50 % | 750 € |
| - Commune | 50 % | 750 € |

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Information en ligne sur les sites Internet d'Yves et Châtelailon-Plage,  
Scellement de 20 plaques sur les bâtiments publics d'ici 2012.  
Tableau et carte des repères de crue.



## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-4

### Objectif :

*Communiquer, sensibiliser et informer l'ensemble de la population fréquentant temporairement ou de manière permanente le territoire.*

### Description de l'action :

L'action consiste principalement à informer les populations locales et saisonnières sur les risques relatifs à la submersion marine.

Pour cela, plusieurs moyens de communication ont été mis en œuvre depuis mars 2011 et seront poursuivis :

- Organisation annuelle d'une réunion publique de la sécurité civile auprès de la population et des agents et conseillers communaux concernés par les secours avec notamment une exposition des éléments de mémoire, la diffusion d'un film et la simulation d'un exercice grandeur nature d'une alerte rouge (présence des pompiers, regroupement en centres d'accueil, déplacement des voitures dans les parkings refuges, mise en place des batardeaux, fermeture des portes). La date sera systématiquement le dernier lundi de septembre et la première aura lieu en 2012. Cet exercice sera prioritaire dans les quartiers des Bouchôleurs, d'Orbigny, Le Marouillet et Les Trois Canons. Afin de motiver le plus grand nombre, une communication très importante sera réalisée autour de cette journée.
- Organisation de 5 réunions publiques de quartiers par an sur des thématiques précises telles que le PPR, le PAPI, la veille internationale sur les risques naturelles (CATNAT),
- Information spécifique lors de l'accueil de nouveaux habitants avec la distribution d'une mallette de sensibilisation (avec notamment une version papier du DICRIM),
- Information spécifique auprès des loueurs qui devront être sensibilisés notamment sur la présence à proximité de leur logement d'une zone refuge.
- Les enseignants seront sensibilisés afin d'organiser des journées pédagogiques sur la notion de risque à destination des groupes scolaires d'Yves et Châtelailon-Plage. Dans ce cadre le PPMS spécifique à l'école de Châtelailon-Plage sera régulièrement présenté, un support ludique est d'ailleurs en projet.
- Distribution boîtes à lettres d'informations spécifiques comme des plaquettes destinées au grand public (notamment le DICRIM),
- Distribution auprès du personnel des mairies d'un pack sécurité constitué d'un sac de secours et d'une fiche plastifiée comportant toutes les instructions et les coordonnées en cas d'alerte. Il est prévu d'attribuer une fonction spécifique à chaque agent municipal pour Châtelailon-Plage et chaque conseiller municipal pour Yves, attribution qui sera mise à jour chaque année. Les mairies des 2 communes projettent de mettre en place un fichier Outlook des foyers prioritaires (700 sur Châtelailon-Plage).
- Mise à disposition dans les mairies du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM),
- Articles et interviews dans la presse locale telle que Sud-Ouest, Chatel Magazine, La Gazette bisannuelle d'Yves. En parallèle, un fonds documentaire sera créé afin de préserver la mémoire du risque.

- Sites Internet (notamment ceux de Châtelailon-Plage, d'Yves (opérationnel courant 2012) et de l'association des Bouchôleurs) : mise en ligne en version publique des PCS (cartographie et règlement), du DICRIM, du PFMS de Châtelailon-Plage (avec les détails à adopter en cas de changement de situation), etc.
- Information diffusée en continu dans les établissements publics principaux du territoire par le biais de télévisions (= boîtes Neobox) et de panneaux lumineux.  
A Châtelailon-Plage, il est prévu d'installer 5 boîtes Neobox (centre aquatique, Beauséjour, mairie, médiathèque, office de tourisme) et 3 panneaux lumineux (place Jean Moulin, avenue de Strasbourg, avenue d'Angoulins) courant 2012. Cette action sera poursuivie et développée, notamment par la mise en place d'un quatrième panneau lumineux aux Bouchôleurs avenue Guichard.  
A Yves, il est envisagé d'installer, pour 2013, deux panneaux lumineux (mairie et avenue André Dullin).

**Territoire concerné :**

*Les deux communes du territoire sont concernées : Yves et Châtelailon-Plage*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action : multiples supports (cf. ci-dessus)

**Echéancier prévisionnel :**

Mis en place régulièrement depuis 2011

**Plan de financement :**

Coût global : 100 000 € HT (70 000 € sur Châtelailon-Plage et 30 000 € sur Yves)  
(dont 10 000 € HT par panneau lumineux + 1 500 € HT par boîte Neobox)

- Etat (FDPRNM)	50 %	35 000 € HT
- Commune	50 %	35 000 € HT

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Exercice de simulation : 1/an

Réunions thématiques : 5/an

DICRIM : 7 500 exemplaires sur Châtelailon-Plage et 1800 sur Yves

Pack sécurité : 150 sur Châtelailon-Plage et 70 sur Yves

Fonds documentaire mis en place en 2013

Sites internet : 1/commune

Installation de 6 panneaux lumineux et 5 boîtes Neobox sur le territoire

**Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**  
Fiche actions n° I-5

**Objectif :**

*Monter un observatoire des enjeux et de la vulnérabilité afin de créer une veille permanente sur les évolutions du territoire face aux risques majeurs.*

**Description de l'action :**

Dans un premier temps, l'action consiste à donner une définition précise du rôle, des objectifs, des moyens et du fonctionnement de l'observatoire. Cet observatoire pourrait être créé au sein d'un vaste territoire aux politiques d'aménagement cohérentes comme la CDA de La Rochelle qui a déjà réalisé un travail de recensement des enjeux soumis au risque de submersion marine dans le cadre des PPRN-L Nord du Département.

Globalement, la création d'un observatoire des enjeux et de la vulnérabilité permettra d'adopter une stratégie d'observation de l'évolution du territoire de manière concertée avec les acteurs locaux et les élus. Il permettra d'évaluer de manière permanente les enjeux et de mettre en cohérence les actions locales avec la vulnérabilité du territoire par rapport aux risques majeurs. Dans ce cadre, un partenariat avec l'Université de La Rochelle pourrait être envisagé.

**Territoire concerné :**

*CDA de La Rochelle*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : CDA de La Rochelle
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : CDA de La Rochelle
- Opérations de communication consacrées à cette action : site Internet

**Echéancier prévisionnel :**

2013-2014

**Plan de financement :**

Coût global : NC

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Mise en place opérationnelle en 2013-2014.

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n° I-6

### Objectif :

*Poursuivre l'élaboration des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS) et vérifier l'adéquation au PCS des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) de chaque établissement scolaire.*

### Description de l'action :

Ces plans doivent permettre de mieux faire face aux risques majeurs sur la commune de Châtelailon-Plage et surtout, aider à assurer la sécurité de chaque citoyen et chaque écolier (cf. annexe 24). Une plaquette sera distribuée à l'ensemble de la population et informera sur le PFMS, le DICRIM, les risques majeurs existants, l'alerte rouge et les numéros d'urgence. Un modèle de fiche est également distribué pour que chaque habitant ait en sa possession un plan familial d'alerte avec les caractéristiques de son habitation et la marche à suivre en cas d'alerte.

Pour chaque propriétaire, la commune aura rempli en parallèle une fiche-diagnostic qui renseigne sur les éléments suivants :

- les coordonnées précises,
- le nombre de personnes concernées,
- les situations médicales particulières,
- les caractéristiques de l'habitation,
- les conditions d'accueil en cas d'évacuation.

En ce qui concerne le PPMS, chaque école doit avoir son propre plan, tenu à jour et en adéquation avec le Plan Communal de Sauvegarde et la liste des risques majeurs de chaque territoire.

Sont concernés : à Châtelailon-Plage, les écoles maternelles Jonchery et les Sables, les écoles primaires Jonchery et Michaud et le collège André Malraux ; et sur la commune d'Yves, l'école élémentaire du Marouillet.

Des réunions pédagogiques seront organisées régulièrement avec des supports ludiques à la portée des enfants.

A charge du SILYC d'organiser l'information et la sensibilisation pour que ces plans puissent être régulièrement mis à jour.

### Territoire concerné :

*Les communes d'Yves et Châtelailon-Plage*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action : site Internet, réunions publiques

**Echéancier prévisionnel :**

En cours d'élaboration depuis mai 2011 sur la commune de Châtelailon-Plage.

**Plan de financement :**

Coût global : 10 000 € HT

[dont PFMS de Châtelailon = 6 000 € (1 ETP pendant 3 mois) + 300 € (frais d'affranchissement)]

- Etat (FDPRNM)	50 %	5 000 €
- Communes	50 %	5 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Finalisation des documents avant 2013



4 800 exemplaires distribués sur Châtelailon-Plage (1 par foyer et 1 par école)

1 réunion pédagogique/an

# PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

## AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

COMMUNES :	<b>CHATELAILLON-PLAGE</b>	 Châtaillon Plage
	<b>YVES</b>	 MAIRIE DE YVES 17510 CHARENTE-MARITIME Yves Tél : 05 46 56 18 02 Fax : 05 46 56 32 71 E-mail : mairie.yves@chm71.fr

Date : décembre 2011

## SOMMAIRE

---

- *FICHE D'ACTION 2.1*
- *FICHE D'ACTION 2.2*
- *FICHE D'ACTION 2.3*
- *FICHE D'ACTION 2.4*
- *FICHE D'ACTION 2.5*





## Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations

Fiche action n° II-1

### Objectif :

*Mise en place d'une cellule de surveillance et d'alerte sur le territoire.*

### Description de l'action :

Cette action consiste en la mise en place d'un système de veille du littoral à l'occasion des événements météorologiques importants ainsi que pendant les périodes de marées d'équinoxe. Elle sera principalement axée sur les zones stratégiques en matière de sécurisation des populations et des biens face à la mer.

L'objectif est de permettre :

- la surveillance des secteurs côtiers exposés aux phénomènes d'érosion marine (houles) et de surcote, et ayant un caractère stratégique en matière de sécurisation des populations et des biens face à la mer.
- L'intervention en urgence dans les cas représentant un danger immédiat pour la sécurité des populations et des biens.

Cette cellule de surveillance est déjà mise en place sur les deux communes par le biais de l'agenda interne à la mairie de Châtelailon-Plage et par le biais de SMS au personnel communal sur la commune d'Yves, depuis 2010. Ces alertes donnent des informations maritimes et météorologiques.

A terme, il est prévu de réaliser une fiche opérationnelle avec l'ensemble des consignes pour chaque agent. La commune d'Yves prévoit la mise en place d'un site Internet avec diffusion en continu d'informations sur le vent, la pression atmosphérique et les coefficients de marée.

Ce dispositif sera complété par un programme visant à améliorer les systèmes de surveillance et de prévision des variations temporaires du niveau marin et à produire des avertissements concernant les dangers de submersion, permettant ainsi aux pouvoirs publics et notamment à la préfecture d'activer la chaîne d'alerte de crise et de prendre des mesures de sauvegarde. La concrétisation de ce programme est faite depuis le 3 octobre 2011 avec l'élaboration, par Météo-France et le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), de cartes de vigilance météorologique spécifiques au phénomène « vagues-submersion » pour chaque département du littoral.

### Territoire concerné :

*Yves et Châtelailon-Plage*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : *SILYC*
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : *SILYC*
- Opérations de communication consacrées à cette action : par l'intermédiaire des boîtes Neobox et des panneaux lumineux installés sur le territoire.

**Echéancier prévisionnel :**

Mise en place depuis 2010 sur les communes de Châtelailon-Plage et d'Yves.

**Plan de financement :**

Coût global : 1 ETP du SILYC

- Etat (FDPRNM) 50 %
- Communes 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Mise en place depuis 2010.

Capitalisation des observations par le biais de rapports de retour d'expérience (1/an) et de fiches d'intervention (1 bilan/an).

## Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations

Fiche action n° II-2

### Objectif :

*Mise en place d'un SIG crues et inondations en lien avec l'observatoire des enjeux et de la vulnérabilité (cf. Fiche Action I-5).*

### Description de l'action :

L'action consiste en la mise en place d'une cartographie évolutive des phénomènes météorologiques exceptionnels et à leurs conséquences (surcotes, surverses, dégâts sur ouvrages) pour constituer une banque de données historiques (documents de mémoire des tempêtes de 1999 et 2010 notamment), techniques et financières des événements. La définition d'un protocole de saisie des données est indispensable pour la cohérence et l'utilisation optimale de l'outil.

Pour cette action, il pourrait être envisagé un partenariat avec l'Université de La Rochelle dans le cadre du programme Risks et du GERHICO (Groupe d'Etudes et de Recherche Historiques du Centre-Ouest). Le Forum des Marais Atlantiques pourrait également être un partenaire intéressant pour la conception d'un SIG crues et inondations.

Des conventions pourraient par ailleurs être envisagées afin que ces éléments cartographiques puissent être utilisés par les Services de l'Etat et/ou les Bureaux d'Etudes.

### Territoire concerné :

*Yves et Châtelailon-Plage*

### Echéancier prévisionnel :

A partir de 2013

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : *SILYC*
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : *SILYC*
- Opérations de communication consacrées à cette action : mise en ligne sur le site Internet des communes

**Echéancier prévisionnel :**

A partir de 2013

**Plan de financement :**

Coût global : NC

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Définition de l'outil et du protocole avant 2013

Mise en place opérationnelle et mise en ligne du SIG sur les sites Internet des deux communes en 2014.

Réunions des partenaires producteurs de données

Capitalisation des connaissances par le biais de bilans (1/an).

## Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations

Fiche action n° II-3

### Objectif :

*Développer le partenariat dans le cadre de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations.*

### Description de l'action :

Cette action consiste à organiser et acter les partenariats entre les différents acteurs afin de produire une réactivité optimale de la population en cas d'alerte et de phénomène à risque. Les acteurs concernés par ce partenariat sont les gestionnaires des ouvrages hydrauliques et de protection du territoire (ASA, RFF, CEL, LPO, SRC, SACOM), le Conseil Général de Charente-Maritime, Météo France, la Préfecture, le SDIS, etc.

Il s'agit d'établir un protocole et/ou une convention partenariale ainsi qu'une liste d'interlocuteurs référents pour chaque structure concernée.

### Territoire concerné :

*Yves et Châtelailon-Plage*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : *SILYC*
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : *SILYC*
- Opérations de communication consacrées à cette action : bulletins municipaux

### Echéancier prévisionnel :

A partir de 2012

### Plan de financement :

Coût global : 1 ETP du SILYC



### Indicateurs de suivi/réussite :

Signature du protocole et production de la liste de référents en 2012.

# PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

## AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

COMMUNES :	<b>CHATELAILLON-PLAGE</b>	
	<b>YVES</b>	

Date : décembre 2011

## SOMMAIRE

---

- *FICHE D'ACTION 3.1*
- *FICHE D'ACTION 3.2*





**Axe 3 : Alerte et gestion de crise**  
Fiche actions n° III-1

**Objectif :**

*Poursuivre l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des deux communes et assurer une coordination intercommunale des PCS des deux communes.*

**Description de l'action :**

Ces PCS définissent, pour chacune des communes, l'organisation prévue pour faire face à un évènement consécutif à des risques majeurs connus en assurant l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population (*cf. moyens détaillés en pièce jointe ci-après*). Un tel document, défini sous l'autorité du Maire, présente :

- la commune et les différents risques existants
- l'organisation communale de crise avec des fiches actions pour chacun des responsables de gestion de crise
- les principales actions à mener pour gérer la crise
- les moyens et ressources communaux et privés recensés.

Le PCS de la commune de Châtelailon-Plage est opérationnel depuis janvier 2011 (arrêté municipal du 21 janvier 2011). Il a fait l'objet d'une révision en octobre 2011 afin de mettre à jour les informations qui y sont livrées et d'améliorer sa mise en pratique. Le PCS de la commune d'Yves a été validé en février 2011. Ces deux PCS feront, chaque année, l'objet de mises à jour afin d'intégrer les éléments nouveaux.

Sur la commune de Châtelailon-Plage, des Conseils de quartier ont été créés en parallèle du PCS. Ces derniers font office de relais auprès de la population en cas de crise. Ils peuvent intervenir pour les missions d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune mais aussi pour le soutien et l'assistance de la population en cas de sinistre.

Sur la commune d'Yves, la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est envisagée. Bénévole et placée sous la seule autorité du Maire, la RCSC a pour vocation de soutenir de façon complémentaire et respectueuse les actions développées par la commune, les services publics de secours et d'urgence et les diverses associations lors d'une situation de crise. Elle aura notamment pour mission d'aider le Maire en matière d'informations et de préparation de la population face aux risques, de soutenir et d'assister les populations en cas de sinistre, d'apporter un appui logistique et d'aider au rétablissement des activités.

Actuellement, une réunion mensuelle est organisée afin d'optimiser la communication et l'échange d'informations entre la mairie de Châtelailon-Plage et les Conseils de quartier. De la même façon, des réunions semestrielles entre la mairie d'Yves et la RCSC seront prévues.

Un point important sera mené sur la vérification de la cohérence entre les PCS des deux communes. Il est question de créer un groupe de travail intercommunal afin d'établir un échange et une collaboration entre les deux communes. Plus concrètement, une réunion sera organisée chaque année, suite à la révision des PCS, avec les mairies, les services techniques et de secours pour s'assurer de l'adéquation des politiques d'alerte et de gestion de crise avec les moyens à disposition ou pressentis.

**Territoire concerné :**

*Yves et Châtelailon-Plage*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC (coordination)
- Opérations de communication consacrées à cette action : PCS mis en ligne sur les sites internet de Châtelailon-Plage et d'Yves, bulletins municipaux

**Echéancier prévisionnel :**

Validation du PCS de la commune de Châtelailon-Plage en Octobre 2011.

Mises à jour annuelles des PCS des deux communes.

Création d'une RCSC sur la commune d'Yves : 2012

Création d'un groupe de travail intercommunal : 2012

**Plan de financement :****Coût global : 31 700 € HT****Châtelailon-Plage : 25 900 € TTC**

- Equipements des Centres d'Accueil : 11 000 € TTC
- Groupe électrogène 4 kVA: 2 500 € TTC
- Travaux branchements électriques groupes électrogènes : 5 x 1 000 €
- Equipements des équipes du PCS : 2 300 € TTC
- Travaux pour la salle PCS Jonchery : 3 000 € TTC
- Transpalette PCS : 250 €
- Matériel PCC : 100 €
- Petites fournitures et alimentation Centre d'accueil : 250 € x 7

**Yves : 5 800 € TTC**

- |            |      |          |
|------------|------|----------|
| - Etat     | 50 % | 15 850 € |
| - Communes | 50 % | 15 850 € |

**Indicateurs de suivi/réussite :**

PCS avec mises à jour disponible à la mairie et sur les sites internet des communes

Retour et bilan sur les réunions du groupe de travail intercommunal (1/an).

Mise en fonction de la RCSC sur Yves en 2012.

# Moyens d'alerte et de gestion de crise

## 1. Mise en place de moyens d'alerte en cas de risques

En cas d'identification de risques, de nombreux moyens d'alerte sont mis en place.

L'alerte est déclenchée consécutivement à l'émission d'un bulletin de vigilance (orange, rouge) par Météo France. Deux types de vigilances sont à surveiller : tempête et vagues / submersion marine (depuis octobre 2011).

La Préfecture relaie cette information de vigilance au Maire en donnant des conseils de comportement (sauf la nuit et les jours non ouvrés, car l'alerte préfectorale est transmise par automate d'appels).

Une fois le Maire averti, le PCS est activé. Le Responsable des actions communales convoque immédiatement le Poste de Commandement Communal et les responsables communaux de gestion de crise sont alertés (équipes des centres d'accueil, équipes d'alerte, équipes techniques). Pour ce faire, le PCS est pourvu d'un schéma d'alerte accompagné d'un annuaire des personnes à prévenir.

Selon les scénarii de risques présentés dans les PCS de chacune des communes, les Maires mettent en place différents dispositifs afin d'alerter régulièrement et le plus efficacement possible la population :

- Informations disponibles dans les mairies, à la Maison de l'Eclusier (Bouchôleurs - Châtelailon-Plage) et au Foyer Associatif d'Yves.
- Panneaux avec messages électro-luminescents : Un projet d'installation de panneaux est en cours à Châtelailon-Plage, Place Jean Moulin, Avenue de Strasbourg, Avenue d'Angoulins et Avenue Guichard aux Bouchôleurs. Un tel projet sera développé sur la commune d'Yves avec l'installation d'un à deux panneaux à messages électro-luminescents placés au niveau de la mairie et avenue André Dulin .
- Communication aux moyens de télévisions dites « néobox ». Sur la commune de Châtelailon-Plage, cinq néobox ont déjà été installées (centre aquatique, Beauséjour, mairie, médiathèque, office du tourisme).
- Mise en place d'un numéro de téléphone pour informer les familles.
- Site internet pouvant être consulté pour suivre l'évolution de l'évènement : La commune de Châtelailon-Plage dispose d'un site internet et la création d'un site internet est actuellement en cours sur la commune d'Yves. Par ailleurs, il pourrait être intéressant et efficace de diffuser l'information via les réseaux sociaux d'internet.
- Affichages sur des panneaux d'informations par la Mairie ou d'autres structures publiques sur les lieux stratégiques de communication (Mairie, école...). Par ailleurs, il est important d'intégrer l'information des populations touristiques. Pour ce faire les différents acteurs de la vie touristique pourront également initier des affichages dans les campings, hôtels, office du tourisme, parking de caravanes...
- Alerte téléphonique grâce au « VIAPPEL » d'une partie ou de toute la population.

- Alerte électronique via les messageries internet d'une partie ou de toute la population. De la même façon que pour l'alerte téléphonique, il pourra être envisagé de répertorier les adresses de messageries internet des habitants des deux communes.
- Organisation et mission des équipes mobiles d'alerte terrain sur les deux communes. Plus précisément, sur la commune de Châtelailon-Plage, ces équipes mobiles circulent avec des voitures équipées de sonorisation en cas d'alerte orange, et avec des voitures munies de sirènes en cas d'alerte rouge.

Ces moyens d'alerte permettent d'informer la population avant mais aussi durant toute la crise sur l'évolution de la situation et de diffuser des messages de confinement, de mises en sécurité des biens et des personnes. Dans le cadre des PCS de chacune des communes, des messages « types » d'alerte ont été prévus avec notamment les messages d'alerte « inondation », « évacuation-inondation », « évacuation-submersion », « vents violents », « tempête » et « fortes vagues ».

## 2. *Mise en place de moyens de gestion de crise*

Afin de gérer la crise, de nombreuses actions sont proposées et prévues dans le PCS de chacune des deux communes.

Tout d'abord, les Maires prennent la Direction des Opérations de Secours (DOS) en mobilisant leurs personnels communaux.

A Châtelailon-Plage, le Poste de Commandement Communal est activé avec le RAC, les Responsables « Logistique », « Communication » et « Administration » plus le secrétariat et un responsable « Téléphonie / Informatique ». Ensuite les équipes des centres d'accueil (7 au maximum selon le scénario), les équipes d'alerte (5) et les équipes techniques (3 : « protection » ; « ravitaillement des centres d'accueil » et « voirie ») sont déclenchées.

A Yves, les conseillers communaux sont alertés. Chacun s'occupe alors des tâches qui lui incombent (précisées dans le PCS).

Les équipes communales, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la brigade de sapeur-pompiers de Châtelailon-Plage, la Gendarmerie (Brigade de Châtelailon-Plage pour Châtelailon-Plage et Brigade de Rochefort pour Yves), les Associations agréées de sécurité civile (ex : La Croix rouge, L'Association Départementale de Protection civile de la Charente-Maritime), les Conseils de quartiers de Châtelailon-Plage et la Réserve Communale de Sécurité Civile d'Yves sont mobilisés afin de participer activement et d'aider aux différentes actions qui caractérisent la gestion de la crise, parmi lesquelles :

- La mise en place de protections particulières : protection de digues (batardeaux, système amovible de protection) par les services municipaux, fermeture à la circulation de certains quartiers, de certaines avenues (avec arrêtés municipaux ou arrêtés préfectoraux d'interdiction de circuler).
- L'évacuation des populations par secteur. Une attention particulière est portée à l'aide des personnes isolées. Dans chacun des PCS, un tableau répertorie l'ensemble des moyens de transport disponibles pour l'évacuation.

- Une note prévoit également l'évacuation des animaux de ferme sur la commune d'Yves.
- L'ouverture des centres d'accueil en prenant en considération leur capacité d'accueil et en effectuant une gestion optimale en termes de logistique, d'équipements et de ravitaillement.

Tout au long de la crise, une importante communication est mise en place entre les différents acteurs afin de coordonner au mieux les actions.

Alerté par le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), la brigade de sapeurs-pompiers de Châtelailon-Plage met en place le Poste de Commandement Avancée (PCA). L'Etat-major est également chargé de prévenir l'ensemble des commandants en cas d'alerte, incitant ainsi une mobilisation du personnel et une vérification du matériel. Les sapeurs-pompiers de Châtelailon-Plage interviennent sur les deux communes suite à des appels de particuliers. En cas de crise, il n'existe aucune zone de priorité. Cependant, les alertes avec des vies humaines en jeu sont prioritaires.

La gendarmerie intervient dans la gestion de la crise en permettant notamment la facilitation de l'accès aux différentes voies de circulation.

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, il est envisagé une mise en commun des matériels des différents services/organismes. Pour ce faire, chacune des communes a réalisé une liste exhaustive des matériels de secours logistique (matériels de tronçonnage, de protection, de balisage, groupes électrogènes, ravitaillement carburant...) possédés par les entreprises industrielles et artisanales, les exploitations agricoles et ostréicoles, les services communaux, les entreprises de travaux ou de matériaux. Ce listing impose des mises à jour annuelles. Néanmoins, il est important de préciser que ces matériels sont à disposition des services compétents agréés et non pour des utilisations ou des initiatives personnelles qui risqueraient de freiner les secours.

### *3. Mise en place de moyens pour gérer la situation post-urgence*

Après un sinistre, une solidarité post-urgence doit être mise en place aux moyens d'actions de soutien aux populations. Cette entraide s'active notamment grâce aux dispositifs mis en place par les services municipaux, les Associations agréées de sécurité civile, le SDIS, la gendarmerie, les Conseils de quartiers de Châtelailon-Plage, la RCSC d'Yves et les habitants eux-mêmes.

Afin de gérer rapidement et efficacement l'ensemble des dégâts occasionnés par la crise, il est envisagé une mise en commun des matériels des différents services/organismes. Néanmoins, il est important de préciser que la mise à disposition de ces matériels se fait auprès des services compétents agréés et non pour des utilisations personnelles.

Par ailleurs, des cellules d'écoute seront mises en place aussi bien pendant qu'après la crise afin d'assurer la prise en charge des personnes sous assistance médicale et d'assurer un soutien psychologique aux sinistrés. Dans ce cadre-là, des représentants de l'ARS seront associés à cette mission.

Un service particulier sera mis en place par chacune des communes afin d'accompagner les personnes sinistrées dans leurs démarches avec les assurances qui suscitent généralement de nombreuses interrogations.

Suite à une situation de crise, une réunion de débriefing sera organisée avec l'ensemble des acteurs (mairies, SDIS, la brigade des sapeurs-pompiers de Châtelailon-Plage, la gendarmerie...) afin de faire un bilan sur l'alerte et la gestion de crise. Ces retours d'expérience permettront de pointer les aspects positifs et négatifs en vue d'une amélioration des dispositifs mis en place.

**Axe 3 : Alerte et gestion de crise**  
Fiche action n° III-2

**Objectif :**

*Réalisation d'exercices intercommunaux de simulation d'une alerte rouge (cf. Axe 1, fiche action n° I-4).*

**Description de l'action :**

Afin de préparer les populations à une situation de crise, un exercice de simulation « grandeur nature » sera organisé systématiquement le dernier lundi de septembre et ce dès septembre 2012. Cet exercice sera organisé vers 18 heures en parallèle sur les communes d'Yves et de Châtelailon-Plage et plus particulièrement sur les quartiers des Boucholeurs, d'Orbigny, Le Marouillet et les Trois Canons. Mobilisant les personnels communaux, le SDIS, la brigade de sapeur-pompiers de Châtelailon-Plage, la Gendarmerie, mais aussi les habitants, il permettra de simuler le fonctionnement du système d'alerte de la population, l'ouverture et la gestion des centres d'accueil (cf. carte ci-après), les évacuations et regroupements vers les centres d'accueil, le déplacement des voitures vers les parkings refuges mais aussi la mise en place de protections particulières comme par exemple les batardeaux.

Afin de motiver le plus grand nombre, une communication très importante sera réalisée autour de cette journée.

Par la suite, des réunions organisées entre les services des mairies, le SDIS, la brigade de sapeur-pompiers de Châtelailon-Plage et la gendarmerie permettront de faire un bilan de cet exercice annuel en pointant notamment les manques et défaillances du PCS et des actions de gestion de crise. Ce retour d'expérience permettra aux différents acteurs de dialoguer sur les dispositifs à améliorer, ce qui facilitera les mises à jour annuelles des PCS.

**Territoire concerné :**

*Yves et Châtelailon-Plage*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Mairie de Châtelailon-Plage, Mairie d'Yves, SDIS, Gendarmerie
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action : panneaux avec messages électroluminescents, télévisions « néobox », journaux, sites internet, Châtel Mag

**Echéancier prévisionnel :**

Mis en place à partir de 2012

**Plan de financement :**

Coût global : NC

- Etat 50 %
- Communes 50 %

**Indicateurs de suivi/réussite :**



Mobilisation d'un maximum d'acteurs et d'habitants sur une journée.  
Retour d'expérience et bilan après cet exercice de simulation annuel.



# PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

## AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

COMMUNES :	<b>CHATELAILLON-PLAGE</b>	 Châtaillon Plage
	<b>YVES</b>	 MAIRIE DE YVES 17510 CHARENTE-MARITIME Yves Tél : 05 46 56 18 02 Fax : 05 46 56 32 71 E-mail : mairie.yves@cm17.fr

Date : décembre 2011

## SOMMAIRE

---

- *FICHE D'ACTION 4.1*
- *FICHE D'ACTION 4.2*
- *FICHE D'ACTION 4.3*
- *FICHE D'ACTION 4.4*
- *FICHE D'ACTION 4.5*



## Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-1

### Objectif :

*Elaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risques littoraux (PPRN-L) de la commune de Châtelailon-Plage.*

### Description de l'action :

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) – Risques littoraux, a pour objectif de prendre en considération le risque d'érosion et de submersion marine dans les décisions d'aménagement. Il délimite notamment les zones de risque fort dans lesquelles l'urbanisation doit être interdite, ainsi que les zones de risques moyens à faibles où les constructions sont soumises à des conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation. Ce plan approuvé devient une servitude d'utilité publique annexée aux documents d'urbanisme.

Le Préfet a prescrit, par arrêté du 26 juillet 2010, l'établissement de PPRN sur 16 communes du bassin de risque du Nord du département parmi lesquelles la commune de Châtelailon-Plage. En vue de leurs élaborations, la CDA de La Rochelle, en étroite collaboration avec les Services de l'Etat, a lancé la réalisation sur le nord du département :

- d'une étude de submersion marine afin de mieux intégrer le risque dans l'aménagement, notamment dans les documents d'urbanisme et lors de l'instruction des actes d'occupation des sols,
- et d'un programme de défense des enjeux contre la mer.

*(cf. Partie 2.5 du diagnostic)*

Cette étude est actuellement en cours d'élaboration. Une fois cette dernière achevée, l'élaboration des PPRN et notamment celui spécifique à la commune de Châtelailon-Plage débutera. Par la suite, après approbation du PPRN, il sera nécessaire d'effectuer des réactualisations selon l'évolution des enjeux présents et des aléas sur le territoire.

Dès l'approbation du PPRN (prévue pour 2014), celui-ci sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

### Territoire concerné :

*Châtelailon-Plage*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : CDA de La Rochelle, Etat
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action : site Internet, document papier

**Echéancier prévisionnel :**

PPRN prescrit depuis 2010.

Approbation du PPRN : 2014

**Plan de financement :**

Coût global : NC

Etude sur la définition des aléas / Etude SOGREAH :

- Etat 50 %

- CDA de La Rochelle 50 %

PPRN :

- Etat 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite :**

PPRN réalisé adossé au PLU de Châtelaiillon-Plage en 2014-2015

## Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-2

### Objectif :

*Elaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risques littoraux (PPRN) de la commune d'Yves.*

### Description de l'action :

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) – Risques littoraux, a pour objectif de prendre en considération le risque de submersion marine dans les décisions d'aménagement. Il délimite notamment les zones de risque fort dans lesquelles l'urbanisation doit être interdite, ainsi que les zones de risques moyens à faibles où les constructions sont soumises à des conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation. Ce plan approuvé devient une servitude d'utilité publique annexée aux documents d'urbanisme.

Le Préfet a prescrit, par arrêté du 28 octobre 2008, l'établissement de PPRN sur les 14 communes du bassin constitué par l'estuaire de la Charente, le marais d'Yves et l'île d'Aix, parmi lesquelles la commune d'Yves. L'élaboration de ces PPRN est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) avec l'appui du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) du Sud-Ouest. L'application anticipée du PPRN-Risques littoraux de la commune d'Yves a été prescrite le 7 juin 2011 et est en attente d'approbation par le Préfet (1<sup>er</sup> semestre 2012).

Afin d'effectuer un contrôle strict de l'urbanisation, ce document délimite un zonage précis de la commune selon la nature des zones (naturelle, agricole, urbanisée) mais aussi en tenant compte de l'aléa submersion sur ces zones (aléa faible, moyen, fort). Des prescriptions réglementaires différentes sont applicables sur chacune de ces zones (zones Rs1, Rs3, Rs4 et Rs5) afin notamment d'assurer la sécurité des populations, de ne pas aggraver voire de diminuer la vulnérabilité des biens et des activités exposés, de ne pas entraîner une pollution des eaux.

Par ailleurs, une fois l'étude de la CDA de La Rochelle sur le risque de submersion marine achevée (et notamment le volet 3 sur l'étude de l'aléa submersion marine) (*cf. Partie 2.5 du diagnostic*), il pourra être envisagé de réviser le PPRN afin d'y intégrer les nouvelles informations relatives à l'aléa submersion marine.

### Territoire concerné :

Yves

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Etat
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action : site Internet de la commune, document papier

**Echéancier prévisionnel :**

Application anticipée prescrite depuis juin 2011

Approbation de l'application anticipée : 1<sup>er</sup> semestre 2012

**Plan de financement :**

Coût global : NC

- Etat 100 %

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Approbation de l'application anticipée du PPRN-L d'Yves en 2012 qui sera adossée au PLU

Prise en compte du PPRN dans les futurs projets d'urbanisme et cohérence entre tous les documents d'aménagement du territoire.

## Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-3

### Objectif :

*Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châtelaiillon-Plage.*

### Description de l'action :

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Châtelaiillon-Plage est le document qui régit les possibilités de construction sur le territoire de la commune. Approuvé par arrêté préfectoral le 30 juillet 1979, ce document a fait l'objet de nombreuses mises à jour et révisions. La révision du POS sous la forme d'un PLU a été prescrite le 23 avril 2007.

En vue de son élaboration, la CDA de La Rochelle a lancé une étude menée par EGIS Eau. Les objectifs étaient notamment d'apprécier la fiabilité et le niveau de protection du système en place, et d'appréhender les risques et les enjeux vis-à-vis de l'urbanisation existante et future. Cette étude a abouti à deux rapports :

- Etude d'inondabilité de la commune de Châtelaiillon-Plage – Rapport d'avancement (phase 1) – Octobre 2008
- Etude d'inondabilité de la commune de Châtelaiillon-Plage – Rapport d'étude (phase 2 à 5) – Mars 2009

Cette étude a été intégrée dans deux révisions simplifiées du POS de 2009 qui portaient sur les secteurs de l'Hippodrome et du Haut Rillon :

- Révision simplifiée secteur Hippodrome, prescrite le 28 septembre 2007 et approuvée le 18 décembre 2009
- Révision simplifiée prescrite le 30 janvier 2009 et approuvée le 18 décembre 2009.

Ces dernières évolutions qu'a connu le POS ont permis, entre autres, de définir un aléa et des cotes plancher à 3,30m NGF sur les secteurs objets des révisions simplifiées : secteurs de l'Hippodrome et du Haut Rillon.

*(cf. Partie 2.5 du diagnostic)*

Prévu pour Juin 2012, le PLU est élaboré par la CDA de La Rochelle avec en Assistance à Maîtrise d'ouvrage, le bureau d'étude GHECO.

Afin d'assurer une cohérence entre les différents documents d'aménagement et d'urbanisme de la commune, le PLU sera conforme au cadre réglementaire imposé par le PPRN-Risques Littoraux.

Dans l'attente du PPRN, le principe d'intégration du risque dans les documents d'urbanisme s'appuie sur le Porter à Connaissance complémentaire au SCOT. Ce document précise les secteurs à identifier comme soumis au risque de submersion et les mesures à intégrer. Il s'agit de mener une politique de prudence raisonnée dans l'attente d'une meilleure connaissance du risque. Un nouveau Porter à Connaissance de l'Etat, qui intègrera la circulaire de juillet 2011 relative au risque submersion marine, est attendu d'ici la fin de l'année. Il sera intégré dans le document réglementaire du futur PLU en attendant l'approbation du PPRN-L.



Par ailleurs, une carte a été réalisée par les services de la CDA de La Rochelle afin de déterminer des cotes de référence à prendre en compte, par secteur, sur la commune de Châtelailon-Plage (*cf. carte des cotes de submersion en pièce jointe*) et qui pourraient être retranscrites dans le document réglementaire du futur PLU. Ces cotes permettent, de manière transitoire, de pouvoir instruire les autorisations d'urbanisme sur le territoire communal en complément des cotes qui avaient été définies sur les secteurs de l'hippodrome et du Haut Rillon dans le cadre des révisions simplifiées menées antérieurement.

Le PLU sera également en cohérence avec les orientations relatives à la prévention des risques énoncées par le SCOT de la CDA de La Rochelle.

**Territoire concerné :**

*Châtelailon-Plage*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : CDA de La Rochelle
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Commune de Châtelailon-Plage, CDA de La Rochelle, DREAL, DDTM
- Opérations de communication consacrées à cette action : site internet, document papier

**Echéancier prévisionnel :** 2007-2012.

**Plan de financement :**

Coût global : 50 000 € HT

- CDA de La Rochelle	100 %	50 000 €
----------------------	-------	----------

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Validation du PLU avant 2013

Mise en œuvre du PLU en 2013

## **Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme**

Fiche action n° IV-4

### **Objectif :**

*Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Yves.*

### **Description de l'action :**

Approuvé le 20 juin 1984, le POS de la commune d'Yves a fait l'objet de révisions. Depuis 2006, la commune dispose d'un PLU appuyé d'un Programme d'Aménagement et de Développement Durable. En résumé, ses six orientations générales visent à :

- Conforter la centralité du Marouillet avec le regroupement des principaux équipements de la commune,
- Accueillir de nouveaux habitants intégrés à la vie de la commune,
- Atténuer la coupure de la commune par la RD137,
- Mettre en valeur les différents villages et leur identité spécifique,
- Maintenir les activités commerciales et artisanales,
- Protéger et valoriser les patrimoines naturels dont la valeur est à la fois écologique, paysagère et économique.

Le zonage et le règlement du PLU ont été conçus de façon à mettre en œuvre ce projet. Ainsi le PLU repose sur des zones urbaines (U), des zones à urbaniser (AU), des zones agricoles (A) et des zones naturelles (N). Les zones U et AU permettent notamment de maîtriser le développement urbain et sont cohérentes avec les zones urbaines et naturelles réservées à l'urbanisation de l'ancien POS.

Afin d'assurer une cohérence entre les différents documents d'aménagement et d'urbanisme de la commune, il est envisagé de réviser le PLU.

Bien que le PPR-Risques Littoraux de la commune d'Yves n'était pas existant en 2006, la révision du PLU a intégré des éléments de connaissances relatifs au risque de submersion.

### **Territoire concerné :**

*Yves*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Commune d'Yves
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Commune d'Yves
- Opérations de communication consacrées à cette action : site internet, document papier.

**Echéancier prévisionnel :** document validé en 2006 à réviser à partir de 2012.

**Plan de financement :**

Coût global : 15 000 € HT

- Etat	50 %	7 500 €
- Commune	50 %	7 500 €

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Révision du PLU engagée en 2012.

PPRN-L approuvé adossé au PLU

Prise en compte du PLU dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme du territoire.

## Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Fiche action n° IV-5

### Objectif :

*Révision du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de la CDA de La Rochelle.*

### Description de l'action :

La commune de Châtelailon-Plage dépend de la CDA de La Rochelle et de son SCOT alors qu'à ce jour, la commune d'Yves dépend de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (CAPR) et de son SCOT. Cependant, il est important de noter que la commune d'Yves est pressentie pour intégrer la CDA de La Rochelle courant 2012.

La prochaine révision du SCOT de la CDA de La Rochelle devra certainement permettre d'intégrer la commune d'Yves ainsi que les autres communes pressenties pour intégrer la CDA de La Rochelle. Cette réactualisation permettra de fournir un outil cohérent de pilotage sur la CDA de La Rochelle grâce auquel sera programmée une convergence des outils d'urbanisme de chacune des communes.

### Territoire concerné :

*Yves et Châtelailon-Plage*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : CDA de La Rochelle
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : CDA de La Rochelle
- Opérations de communication consacrées à cette action : site internet de la CDA et des communes

**Echéancier prévisionnel :** SCOT approuvé depuis avril 2011 avec projet de révision.

### Plan de financement :

Coût global : 100 000 € HT

- CDA de La Rochelle            100 %            100 000 €



### Indicateurs de suivi/réussite :

Révision du SCOT validée et en cohérence avec les politiques communales et les enjeux du territoire.

# PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

## AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

COMMUNES :	<b>CHATELAILLON-PLAGE</b>	 Châtaillon Plage
	<b>YVES</b>	 MAIRIE DE YVES 17510 CHARENTE-MARITIME Yves Tél : 05 46 56 18 02 Fax : 05 46 56 32 71 E-mail : mairie.yves@wanadoo.fr

Date : décembre 2011

## SOMMAIRE

---

- *FICHE D'ACTION 5.1*
- *FICHE D'ACTION 5.2*
- *FICHE D'ACTION 5.3*



## Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche actions n° V-1

### Objectif :

*Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité des personnes et des biens sur les deux communes.*

### Description de l'action :

La connaissance de la vulnérabilité du bassin de risque est essentielle pour assurer une parfaite cohérence des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour faire face aux submersions marines. Avant même de prévoir des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, il est donc primordial de définir un diagnostic mesurant la vulnérabilité sur ce territoire par la réalisation de différentes études dont certaines ont déjà été réalisées. Les études déjà menées ont permis de définir différents zonages du territoire selon l'aléa (faible, moyen, fort) et les dangers encourus. Des études complémentaires pourraient être mises en place afin de posséder des informations complémentaires quant à la vulnérabilité du territoire global des deux communes.

- Aussi, des études pourront être développées plus précisément sur la vulnérabilité des bâtiments publics, des routes et autres voies d'accès, des habitations et des personnes.
- Dans ce sens, il serait pertinent de cibler les quartiers soumis à un risque de submersion fort et d'en faire des **secteurs prioritaires** (Les Boucholeurs, d'Orbigny, les Trois Canons, Le Marouillet). Sur ces quartiers, il pourra être pertinent d'analyser le bâti, toutes les cotes plancher des différentes habitations et d'établir des mesures collectives mais aussi individuelles en vue de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.
- Une étude pourra être menée afin d'identifier les enjeux majeurs pour améliorer la résilience et favoriser un retour à la normale rapide et optimal.

Enfin, il pourra être intéressant d'étudier la vulnérabilité du territoire dans le cas d'une concomitance d'un évènement de submersion marine et d'un épisode pluvieux.

Ce travail pourrait être réalisé de concert avec la veille et les études menées par l'observatoire des enjeux et de la vulnérabilité (*cf. Fiche actions I-5*).

### Territoire concerné :

*Yves et Châtelailon*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action : sites internet, Chatel Mag, La Gazette d'Yves



**Echéancier prévisionnel : Mis en place en 2013**

**Plan de financement :**

Coût global : 50 000 € HT

- Etat	50 %	25 000 €
- Communes	50 %	25 000 €

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Présentation d'une étude globale de vulnérabilité du territoire avec simulation d'événements concomitants courant 2013.

## Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-2

### Objectif :

*Réduction de la vulnérabilité du bâti au moyen de prescriptions relatives au code de la construction.*

### Description de l'action :

Afin de réduire la vulnérabilité du bâti, de concevoir un aménagement plus respectueux des risques et ainsi garantir la sécurité des personnes, des recommandations voire prescriptions urbanistiques doivent être considérées.

Un certain nombre de mesures d'équipement ou d'aménagement, pouvant être mises en œuvre à l'occasion d'une réfection ou d'une construction et permettant de limiter les dommages entraînés par une inondation, pourraient être imposées à certains bâtis localisés dans des zones soumises à un danger. On peut citer comme exemples de mesures :

- Création d'une zone refuge à l'étage pour les biens et les personnes,
- Conception d'un accès par l'intérieur et l'extérieur rendant l'évacuation des habitants plus aisée,
- Emploi de matériaux insensibles à l'eau (cloisons, doublage, revêtement sol...),
- Mise hors d'eau des réseaux et équipements (chaudière, réseau électrique, installation téléphonique...),
- Arasement et obturation des ouvertures (batardeau...),
- Contrôles des objets flottants, dangereux ou polluants.

De telles mesures permettraient d'adapter les différents bâtis au risque de submersion marine mais favoriseraient également une amélioration de la résilience par accélération du retour à un état normal.

Les études réalisées dans le cadre du diagnostic de la vulnérabilité sur ce territoire permettront d'imposer, sur le bâti futur, certaines prescriptions selon les secteurs. Ces dernières seront intégrées au PPRN-Risques littoraux qui est annexé au PLU.

Ces études permettront également de réaliser un cahier de réglementations sur le bâti existant, qui pourrait être intégré au PLU.

Un guide de la DDTM intitulée « Tempête Xynthia : Guide spécifique aux zones jaunes de Xynthia » informe les populations du secteur nord du département de la Charente-Maritime jusqu'à Châtelailon sur les recommandations à suivre pour se réinstaller dans une maison plus sûre et de rendre le bâti plus apte à résister aux submersions (*cf. annexe 30*). Dans le cadre de ce guide, les recommandations n'ont qu'une valeur de conseil puisqu'elles dépendent des possibilités techniques et financières de chacun.

Afin de faciliter la prise en compte de ces recommandations par les populations, un appui technique mais aussi administratif pourrait être développé.

### Territoire concerné :

*Yves et Châtelailon*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : communes
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action : sites internet, bulletins municipaux

**Echéancier prévisionnel : 2012-2014****Plan de financement :**

Coût global : 10 000 € HT

- |            |      |         |
|------------|------|---------|
| - Etat     | 50 % | 5 000 € |
| - Communes | 50 % | 5 000 € |

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Préconisations et prescriptions de construction intégrées aux PLU en 2014

## Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n° V-3

### Objectif :

*Engager des actions d'accompagnement de mise en sécurité par des stratégies spéciales dans certains secteurs soumis au risque de submersion marine.*

### Description de l'action :

Les différents secteurs des deux communes soumis au risque de submersion marine feront l'objet de prescriptions afin de réduire leur vulnérabilité et d'assurer leur mise en sécurité.

Au niveau de la zone des Boucholeurs située sur les deux communes, des actions de réduction de la vulnérabilité seront entreprises :

- Des actions d'information et de prévention auprès des populations (PCS et DICRIM sur chacune des deux communes, PFMS et PPMS sur la zone des Boucholeurs située sur la commune de Châtelailon, exercice annuel de simulation d'alerte rouge sur ce quartier...).
- Elaboration de dispositifs de défense contre la mer avec notamment : la création de 5 brise-lames, le confortement des digues des Boucholeurs et du Port, le confortement de l'épi existant et enfin la création d'une levée sur le chemin de l'oasis. Une action d'amélioration du ressuyage est entreprise via l'augmentation de la capacité de stockage au niveau du canal de Port-Punay (*cf axe 7*).
- Cahier de préconisations et d'occupations spécifiques relatives au code de construction : l'analyse exhaustive préconisée dans le cadre du diagnostic de la vulnérabilité pourra traiter ce secteur afin de proposer des préconisations voire des prescriptions à intégrer aux PPRN relatives au code de construction.
- Aménagement et occupation spécifique des habitations acquises par l'Etat
- Orientation d'aménagement spécifique de ce quartier dans les PLU, permettant notamment de créer des secteurs refuge dans les zones non submersibles rapidement et accessibles pour les habitants des Boucholeurs.
- Coordination intercommunale afin d'optimiser la gestion de crise au sein de ce secteur (évacuation, centre d'accueil...) située sur les deux communes.

Au niveau de la zone d'Orbigny, localisée sur la commune de Châtelailon, des actions de réduction de la vulnérabilité seront également entreprises :

- Des actions d'information et de prévention auprès des populations (PCS, DICRIM, PFMS, PPMS et exercice annuel de simulation d'alerte rouge sur ce quartier...).
- Elaboration de dispositifs de défense contre la mer avec notamment : confortement de la digue d'Orbigny, création d'un épi et amélioration du ressuyage par la station de Saint Jean des Sables (*cf axe 7*).
- Cahier de préconisations et d'occupations spécifiques relatives au code de construction : l'analyse exhaustive préconisée dans le cadre du diagnostic de la vulnérabilité pourra traiter ce secteur afin de proposer des préconisations voire des prescriptions à intégrer au PPRN relatives au code de construction.
- Orientation d'aménagement spécifique à ce quartier dans le PLU en cours d'élaboration, permettant de créer un secteur refuge dans les zones non submersibles rapidement accessible pour les habitants de la zone d'Orbigny.

**Territoire concerné :**

*Yves et Châtelailon*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action : sites internet, bulletins municipaux

**Echéancier prévisionnel : 2012-2013****Plan de financement :**

Coût global : 1 ETP du SILYC

- |            |      |
|------------|------|
| - Etat     | 50 % |
| - Communes | 50 % |

**Indicateurs de suivi/réussite :**



Réalisation des défenses contre la mer

Prescriptions de construction et d'occupation adossées aux PLU et aux PPRN.

# PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

## AXE 6 : RALENTISSEMENTS DES ECOULEMENTS

COMMUNES :	<b>CHATELAILLON-PLAGE</b>	 <p>Châtaillon Plage</p>
	<b>YVES</b>	 <p>MAIRIE DE YVES 17510 CHARENTE-MARITIME Yves Tél. : 05 46 56 18 62 Fax : 05 46 56 32 71 E-mail : mairie.yves@wanadoo.fr</p>

Date : décembre 2011

# SOMMAIRE

---

- *SECTEUR 1 : de St Jean des Sables au domaine d'Orbigny*
  - Fiche action 6.1.1
  
- *SECTEUR 2 : Grande plage*
  - Fiche action 6.2.1
  
- *SECTEUR 4 : Baie d'Yves*
  - Fiche action 6.4.1
  
  - Fiche action 6.4.2
  
- *ZONE D'ETUDES*
  - Fiche action 6.ZE.1





AXE 6 : Fiches action – Secteur 1

## **Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

Fiche action n° VI-1-1

### **Objectif :**

*Secteur 1 : de St Jean des Sables au domaine d'Orbigny*

*Mise en place de modalités de gestion de la station de relevage de St Jean des Sables*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser un diagnostic hydraulique de l'ouvrage afin de mettre en place des modalités de gestion en temps de crise.

La gestion de la station de relevage de St Jean des sables en cas de tempête est un paramètre essentiel de la gestion de crise lors de submersions marines et en concomitance avec des niveaux d'eau importants dans les marais.

L'étude hydraulique reposera sur le fonctionnement des marais en périodes hivernale et estivale et ce, en prenant en considération un évènement majeur de type submersion marine et/ou évènement pluvieux important. L'étude aura aussi pour objet d'évaluer la capacité utile de la station par rapport aux futurs projets d'urbanisation du bassin versant.

A l'issue des résultats de l'étude hydraulique, un programme de travaux pourra être mis en œuvre afin de mettre en conformité la station de relevage en rapport avec les objectifs de gestion retenus.

Cette action a pour but également de définir des niveaux de gestion en fonction de l'alerte et de planifier l'intervention des agents municipaux qui auront été désignés dans le cadre des astreintes.

### **Territoire concerné :**

*Commune de Châtelailлон-Plage*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SI de St Jean des Sables
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maître d'œuvre défini par le SI de St Jean des Sables
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine
  - o Bulletins municipaux

**Echéancier prévisionnel :**

- 2014/2016

**Plan de financement :**

Coût global : 30 K€ HT

- Etat (PPRNM)	40 %	12 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	6 K€ HT
- SILYC	40 %	12 MK€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CG17, le CR, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Résultats du diagnostic
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception des travaux

Station de relevage de  
St Jean des sables



Localisation de la  
station de relevage

#### Caractéristique de l'ouvrage


Nature de l'ouvrage : 2 pompes à volutes  
Niveau de relevage : 3.20 m NGF  
Débit maximum : 2 m<sup>3</sup>/s pour un niveau de mer à 3.20 m NGF

#### Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

- Gestion différée de l'ouvrage : ressuyage retardé

**Annexe - Fiche d'action n°VI-1-1**

**2/3**

<b>Type de travaux à réaliser<sup>1</sup></b>	<p><u>Hydraulique</u> : Remplacement des pompes Remplacement des vannes Modifications des écluses</p> <p><u>Génie civil</u> : Modification de la bache de pompage</p>	
		
<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	Marché de maîtrise d'œuvre	<p>Etude hydraulique Avant-Projet (propositions d'aménagement) PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	Etudes réglementaires <sup>2</sup>	<p>Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM</p>

<sup>1</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>2</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

**Annexe - Fiche d'action n°VI-1-1****3/3**

<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement des écluses à l'aval</li></ul>
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien et surveillance : 6 000€ / an</li></ul>

AXE 6 : Fiches action – Secteur 2

## Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n° VI-2-1

### Objectif :

*Secteur 2 : Grande Plage de Châtelailлон*

*Entretien des ouvrages hydrauliques du réseau pluvial du front de mer*

*Fiche action Axe 6 de référence : Fiche action 6.4.1*

### Description de l'action :

Cette action consiste à mettre en place des modalités d'entretien des ouvrages du réseau d'évacuation des eaux pluviales afin de maintenir une capacité de ressuyage maximale en cas de surverses liées aux paquets de mer.

L'ensablement des regards, des avaloirs et des canalisations se situant en à proximité de la plage et plus particulièrement sur le boulevard de la mer a été constaté.

### Territoire concerné :

*Commune de Châtelailлон-Plage*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : la commune de Châtelailлон-Plage
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : la commune de Châtelailлон-Plage
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine
  - o Bulletins municipaux

### Echéancier prévisionnel :

- 2012 à 2017

### Plan de financement :

Coût global : 15 K€ HT / an

- |         |       |          |
|---------|-------|----------|
| - SILYC | 100 % | 15 K€ HT |
|---------|-------|----------|

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, le CG17, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*



**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Carnet de suivi des entretiens (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

AXE 6 : Fiches action – Secteur 4

## **Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

Fiche action n° VI-4-1

### **Objectif :**

*Secteur 4 : du Port des Boucholeurs à la Pointe du Rocher*

*Amélioration des évacuations des eaux pluviales par le Canal de Port Punay et augmentation de la capacité de stockage des eaux de submersion*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de résoudre les problèmes d'évacuation des eaux pluviales en provenance des bassins versants concernés et de gérer les phénomènes de submersions marines.

Les travaux projetés se définissent en la création d'un canal de dérivation des eaux de Port Punay entre le casier hydraulique et le fossé de rejet des eaux de la zone ostréicole située au lieu-dit « Marais du pont de la pierre ».

Le scénario d'aménagement retenu dans le cadre de « l'étude hydraulique du fonctionnement du canal de Port Punay » menée par l'UNIMA et mandatée par l'AS des marais de Port Punay consiste à réaliser les travaux suivants :

- La construction d'un ouvrage à vanne simple vantelle en amont de la RN137 permettant de « bloquer » l'écoulement du canal de Port-Punay vers la mer.
- La construction d'un ouvrage de régulation de la circulation de l'eau en travers du canal de Port-Punay au niveau du casier hydraulique afin de diriger le flux vers la zone ostréicole.
- Le dévasage des fossés du casier hydraulique.
- La remise au gabarit nécessaire d'un fossé servant à l'écoulement des eaux du canal de Port-Punay.
- La création d'un ouvrage de section 2.50 x 1.50 sous l'avenue de la Cabane des Sables avec mise en place d'une vanne de régulation de plan d'eau.
- La création d'un canal en bordure de la zone de marais située le long de la rue des Sables avec confection d'une digue. Les dimensions de ce canal seraient de l'ordre de 4 m en fond, 9 m de largeur, calé à la cote +0.80 m NGF.
- Le remplacement de l'ouvrage sous la rue du Port par un dalot de mêmes dimensions que l'ouvrage sous l'avenue de la cabane des Sables.

### **Territoire concerné :**

*Communes de Châtelailon-Plage et Yves.*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maître d'œuvre défini par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine,
  - o Bulletins municipaux.

**Echéancier prévisionnel :**

- 2013/2014

**Plan de financement :**

Coût global : 1.5 M€ HT

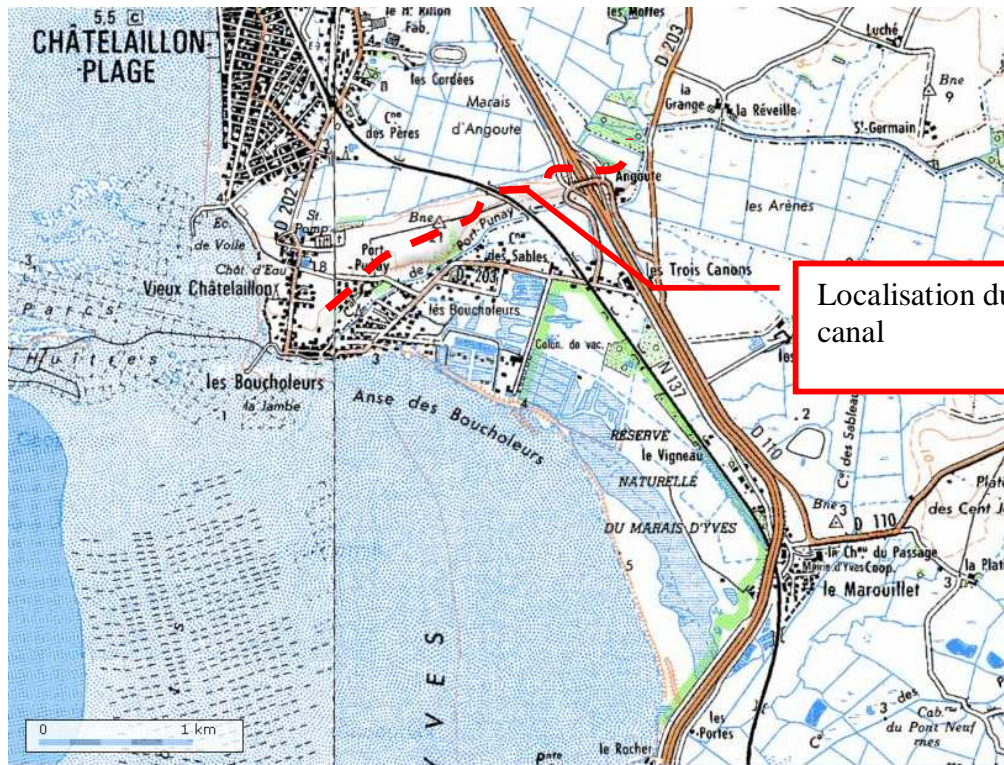
- Etat (PPRNM)	40 %	600 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	300 K€ HT
- SILYC	40 %	600 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, le CG17, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

Canal de Port Punay

**Caractéristique de l'ouvrage**

Nature de l'ouvrage : Fossé de section trapézoïdale (largeur au plafond entre 6 et 4m, largeur au miroir entre 10 et 6 m)

Longueur : ± 2 500 m

Capacité hydraulique à l'exutoire : ± 1 m<sup>3</sup>/s

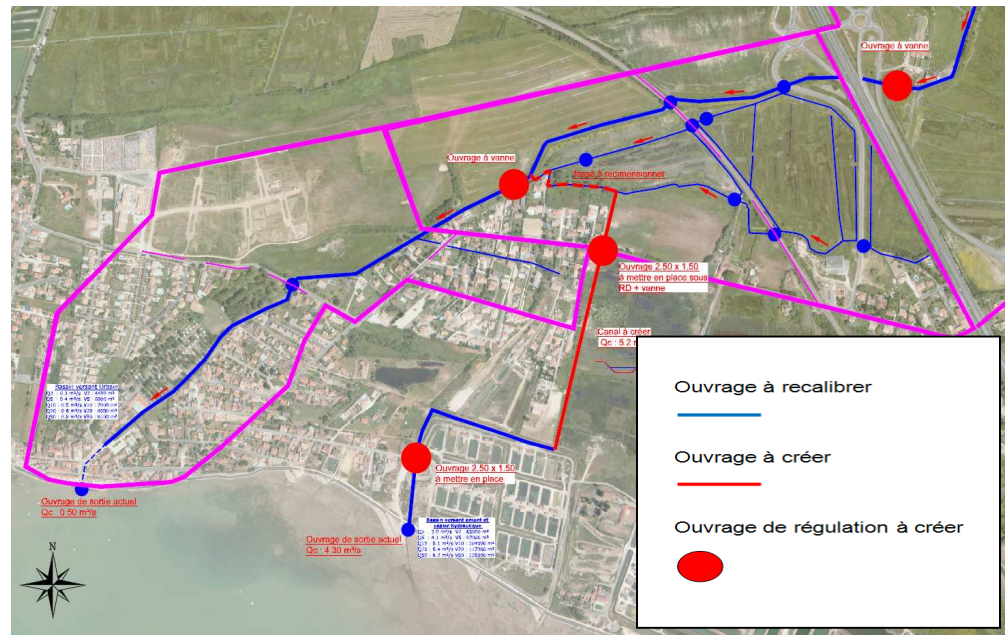
**Dysfonctionnements** (observés pour Xynthia)

- Exutoire sous dimensionné
- Ouvrages sous dimensionnés (canal et ouvrages de transparence hydraulique)
- Envasement des fossés

Terrassement : Déblais/remblais pour réalisation des fouilles d'ouvrages ou création de fossé  
Curage des fossés existants  
Végétalisation des fossés créés

Génie civil : Cuvelage du canal de Port Punay  
Mise en place de vannes

Type de travaux à réaliser<sup>3</sup>



Démarche à mener pour atteindre l'objectif

Marché de maîtrise d'œuvre

PROjet (étude détaillée de la solution retenue)  
Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux  
Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)

Etudes réglementaires<sup>4</sup>

Concertation  
Ex loi littoral  
Etude d'impact  
Evaluation incidences N2000  
Loi Eau (Autorisation)  
Enquête publique de type Bouchardeau  
Déclaration d'intérêt général  
DPM

<sup>3</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>4</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

<b>Annexe - Fiche d'action n°VI-4-1</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien digue de retrait : 15 000€ / 3 ans</li> <li>• Surveillance (inspection annuelle) : 1000 €/an</li> </ul>	

## **Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

Fiche action n° VI-4-2

### **Objectif :**

*Secteur 4 : du Port des Boucholeurs à la Pointe du Rocher*

*Aménagement de l'ancien exutoire du marais de Voutron*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettraient d'exploiter l'ancien exutoire des marais de Voutron afin d'améliorer la capacité de stockage et le ressuyage des marais en cas de submersion marine sur le secteur d'étude.

Le rejet du marais de Voutron dans la baie d'Yves a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée en 2007 par l'UNIMA pour la DREAL Poitou-Charentes (ex-DIREN).

Deux types d'aménagement avaient été proposés :

- L'aménagement de l'exutoire par la mise en place d'un rejet gravitaire,
- L'aménagement de l'exutoire par la mise en place d'une station de relevage.

Cette étude et les propositions d'aménagements qui lui sont associées pourront servir de base à l'élaboration d'un projet de réhabilitation de cet exutoire.

Au préalable, une étude hydraulique du ressuyage des marais à l'échelle de la zone d'étude devra être menée afin de quantifier les débits qui devront être rejetés par cet exutoire pour d'une part anticiper la vidange des marais pour assurer un volume de stockage en cas de submersion marine et d'autre part, pour optimiser les ressuyages des marais post-tempête et/ou crue.

### **Territoire concerné :**

*Réserve Naturelle des marais d'Yves*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : AS du marais de Voutron
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maître d'œuvre défini par l'AS du marais de Voutron
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - Bulletins municipaux



**Echéancier prévisionnel :**

- 2017

**Plan de financement :**

Coût global : 400 K€ HT

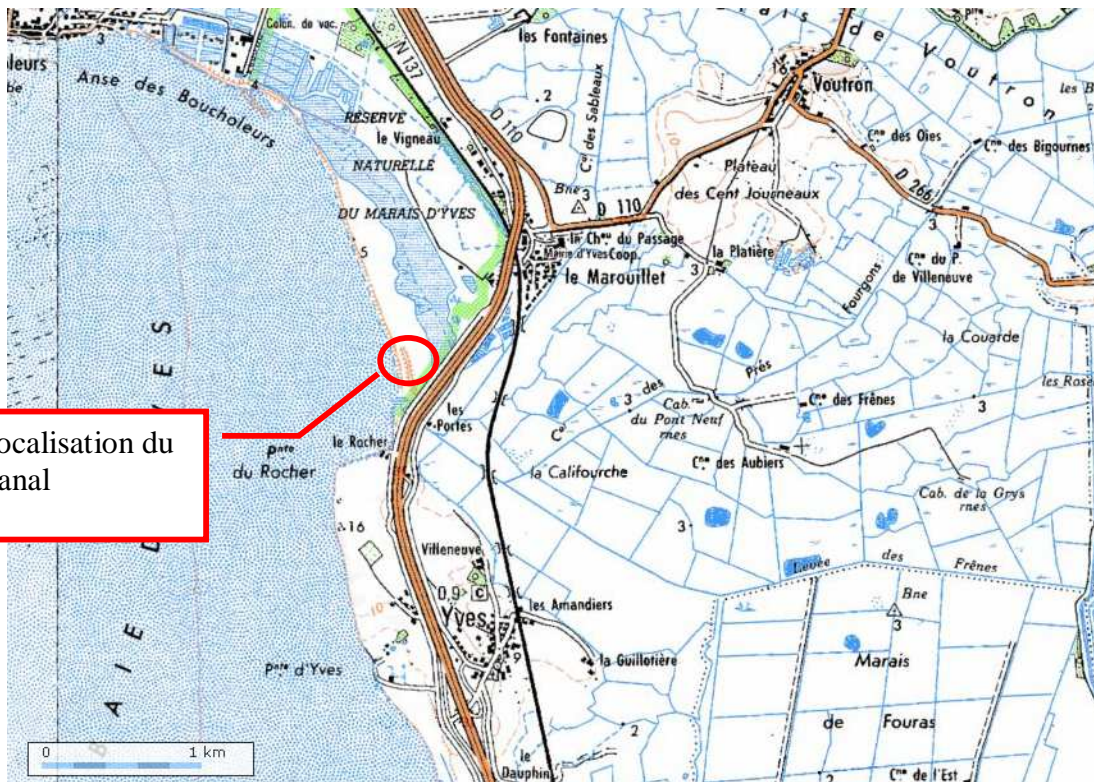
- AS du marais de Voutron	30 %	120 K€ HT
- Conseil Général 17	70 %	280 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CG17, le CR, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

Ancien exutoire du marais de Voutron



Localisation du Canal

#### Caractéristique de l'ouvrage


Nature de l'ouvrage : dalot en béton de section 1 x 0.70 m

Longueur : ± 200 m (sur le tronçon à reprendre)

Capacité hydraulique à l'exutoire : ± 1 m<sup>3</sup>/s

#### Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

- Envasement du chenal d'évacuation à la mer

<p><b>Type de travaux à réaliser<sup>5</sup></b></p>	<p><u>Terrassement</u> : Déblais/Remblais Réglage des talus Mise en place de la carapace en enrochements</p> <p><u>Génie civil</u> : Mise en place d'une station de relevage Mise en place d'une canalisation</p>	
		
<p><b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b></p>	<p>Marché de maîtrise d'œuvre</p>	<p>PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	<p>Etudes réglementaires<sup>6</sup></p>	<p>Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM</p>

<sup>5</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>6</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

**Annexe - Fiche d'action n°VI-4-2****3/3**

<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun</li></ul>
Coût d'entretien et de surveillance	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien de l'exutoire : 6 000€ / an</li></ul>

AXE 6 : Fiches action – Zone d'étude

## **Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

Fiche action n° VI-ZE-1

### **Objectif :**

*Sur l'ensemble de la zone d'étude*

*Gestion des niveaux d'eau des marais en période de crise*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à mettre en place des modalités de gestion des niveaux d'eau dans les marais en période de pré-alerte, d'alerte et à la sortie de la crise.

Une étude globale à l'échelle de la zone d'étude sera réalisée en intégrant le fonctionnement hydraulique des marais, plus particulièrement la gestion de l'ouvrage hydraulique du « Tape-cul », l'ensemble des exutoires (en exploitation et obsolètes) en fonction des contraintes hivernales et estivales, des risques de submersions marines et d'évènements pluvieux importants.

L'étude permettra également de redéfinir des casiers hydrauliques qui assureront le rôle de stockage par la mise en place de levés, d'ouvrages de régulation, de déversoirs...mais également la remise en service d'exutoires délaissés.

L'objectif sera d'anticiper l'état d'alerte en assurant la « vidange » de certains marais dans le but d'améliorer la capacité de stockage pour accueillir les eaux issues de submersions marines et de gérer éventuellement un évènement pluvieux important. A la sortie de la crise, le fonctionnement hydraulique des marais sera optimisé de manière à améliorer les temps de ressuyage

Cette étude devra être menée en fonction des temps de prévisions possibles pour les pluies et les tempêtes ; à ce jour, 12h au mieux.

A l'issue de cette étude, des niveaux de marais seront définis pour différents scénarios de crise et un protocole de gestion des marais devra être appliqué par les associations syndicales de marais.

Il sera aussi défini des modalités d'astreinte au sein de chaque AS de marais (personnel défini pour intervention en période de pré-alerte, d'alerte et à la sortie de la crise, planning d'astreinte, logistique...)

### **Territoire concerné :**

*Communes de Châtelailon-Plage et Yves, SI et AS de marais, Conservatoire du Littoral*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Comité de pilotage + Assistance à maîtrise d'ouvrage + Maître d'œuvre
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine,
  - o Bulletins municipaux,
  - o Compte-rendus d'Assemblée Générale des AS et SI.

**Echéancier prévisionnel :**

- 2015/2016

**Plan de financement :**

Coût global : 200 K€ HT

- SILYC	40 %	N.C.
- Conseil Général 17	20 %	N.C.
- AS de marais	20 %	N.C.
- Conservatoire du Littoral	20 %	N.C.

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, le CG17, l'Agence de l'Eau...)*



**Indicateurs de suivi/réussite :**

Réunions de concertation du comité de pilotage  
Réunions de validation des différentes phases d'étude  
Assemblées Générales des AS et SI

# PAPI

Programme d'Actions de Prévention des Inondations

## AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTIONS HYDRAULIQUES

COMMUNES :	<b>CHATELAILLON-PLAGE</b>	 Châtaillon Plage
	<b>YVES</b>	 MAIRIE DE YVES 17510 CHARENTE-MARITIME Yves Tél : 05 46 56 18 02 Fax : 05 46 56 32 71 E-mail : mairie.yves@chm71.fr

Date : décembre 2011



# SOMMAIRE

---

*Les aménagements ont été reportés sur les plans cadastraux des communes d'Yves et de Châtelailon-Plage (cf. cartes n°45 en annexe).*

*Plusieurs cartes ont été réalisées :*

- *une carte générale avec l'ensemble des travaux envisagés (réfection, confortement, rehaussement,...et réalisation des digues de retrait) (cf. carte n°44 en annexe et annexe 18) ;*
- *une carte correspondant à la digue de retrait de la Réserve Naturelle de la Baie d'Yves (cf. carte n°47 en annexe) ;*
- *Une carte correspondant à la digue de retrait au lieu-dit « Les Chaudières » (cf. carte n°46 en annexe).*
- *Une carte d'aléa des zones submergées à l'état aménagé pour Xynthia + (cf. carte n°48 en annexe)*

*Les tableaux de l'état parcellaire sont joints à la suite des cartes.*

- **SECTEUR 1 : de St Jean des Sables au domaine d'Orbigny**
  - Fiche action 7.1.1
  
  - Fiche action 7.1.2
  
- **SECTEUR 2 : Grande plage**
  - Fiche action 7.2.1
  
  - Fiche action 7.2.2
  
  - Fiche action 7.2.3

- *SECTEUR 3 : Du port de plaisance de Châtelailon-Plage au port des Bouchôleurs*
  - Fiche action 7.3.1
  
- *SECTEUR 4 : Baie d'Yves*
  - Fiche action 7.4.1
  
  - Fiche action 7.4.2
  
  - Fiche action 7.4.3
  
  - Fiche action 7.4.4
  
  - Fiche action 7.4.5
  
- *SECTEUR 5 : De la pointe du Rocher à la limite communale de Fouras*
  - Fiche action 7.5.1
  
  - Fiche action 7.5.2
  
  - Fiche action 7.5.3
  
- *ZONE D'ETUDES*
  - Fiche action 7.ZE.1
  
  - Fiche action 7.ZE.2

**AXE 7 : Tableau de synthèse des fiches actions**

AXE 7 : Fiches action – Secteur 1

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Fiche action n° VII-1-1

### Objectif :

*Secteur 1 : de St Jean des Sables au domaine d'Orbigny*

*Confortement et mise à la cote de la digue de la plage de St Jean des Sables selon le niveau de protection retenue*

### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine sur le quartier de St Jean des Sables.

Les travaux projetés se définissent en un renforcement de la protection existante et à la mise à la cote de protection de la digue.

### Territoire concerné :

*Commune de Châtelailon-Plage*

### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine
  - o Bulletins municipaux

### Echéancier prévisionnel :

- 2014/2016

### Plan de financement :

Coût global : 400 K€ HT

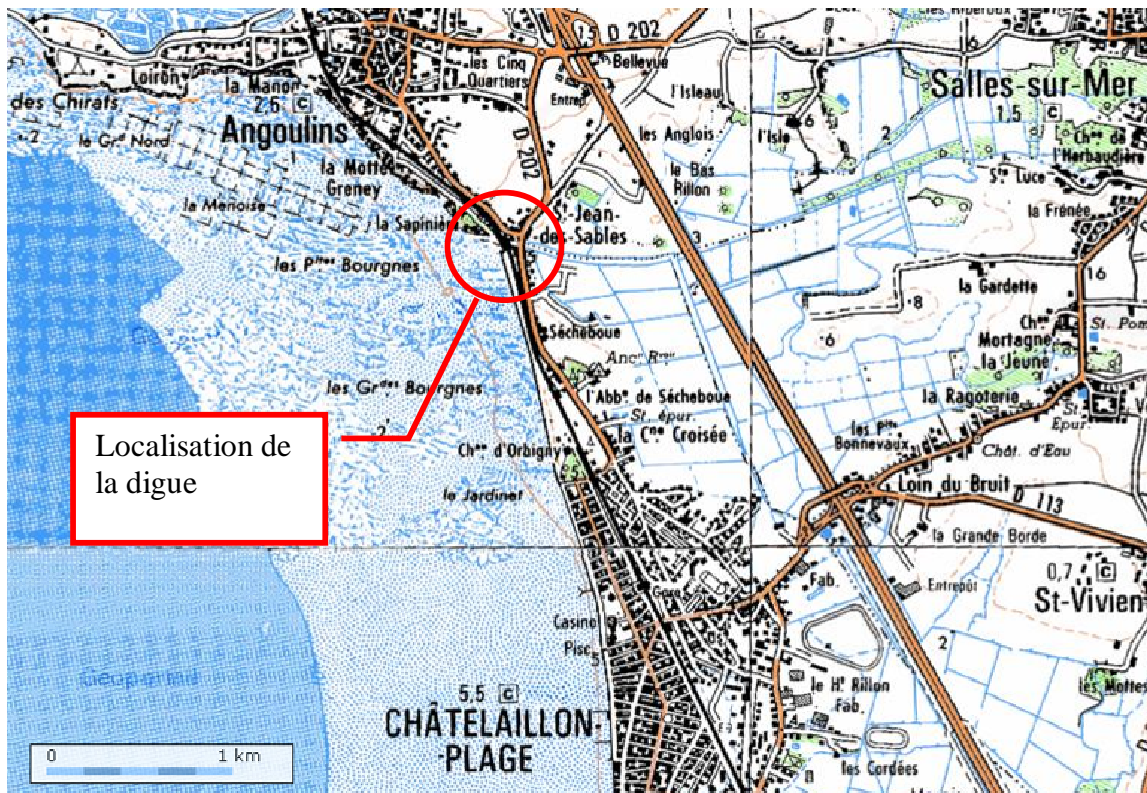
- |                      |      |           |
|----------------------|------|-----------|
| - Etat (PPRNM)       | 40 % | 160 K€ HT |
| - Conseil Général 17 | 20 % | 80 K€ HT  |
| - SILYC              | 40 % | 160 K€ HT |

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

### Digue de la plage de St Jean des Sables



#### Caractéristique de l'ouvrage

Nature de l'ouvrage : Mur poids en béton associé à un talus en enrochement + mur chasse mer

Longueur : ± 200 m

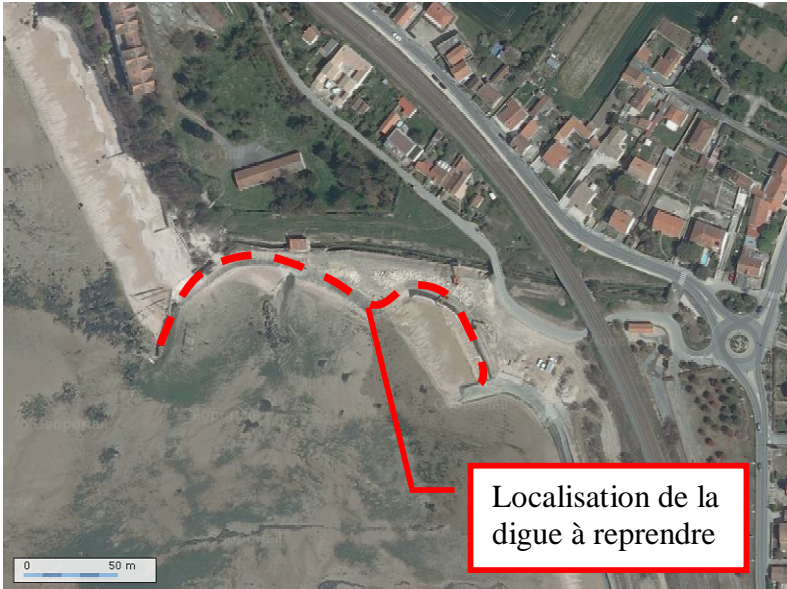
Cote de protection actuelle<sup>7</sup> : 5.03 m NGF

Emprise actuelle : ± 1 600 m<sup>2</sup>

#### Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

- Ouvrage non dimensionné par rapport aux contraintes de cisaillement
- Cote de protection actuelle inférieure à la cote de protection retenue.
- Dégradations localisées

<sup>7</sup> Cote minimale relevée

<b>Type de travaux à réaliser<sup>8</sup></b>	<b>Terrassement :</b> Dépose des blocs d'enrochements Réalisation des fouilles Mise en place du sabot en enrochements Réglage des talus Mise en place de la carapace en enrochements	
		
<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	Marché de maîtrise d'œuvre	AVant-Projet (Etude de franchissement + propositions d'aménagements) PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)
	Etudes réglementaires <sup>9</sup>	Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM

<sup>8</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>9</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet



**Annexe - Fiche d'action n°VII-1-1****3/3**

<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement des accès à la plage</li></ul>
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien : 50 000€ / 3 ans</li><li>• Surveillance (inspection annuelle) : 1 000€ / an</li></ul>

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

Fiche action n° VII-1-2

### **Objectif :**

*Secteur 1 : de St Jean des Sables au domaine d'Orbigny*

*Confortement de la digue d'Orbigny*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser l'étude de diagnostic et les travaux de confortement nécessaires pour assurer la pérennité de l'ouvrage de protection.

Le diagnostic se basera sur une inspection visuelle détaillée de chaque partie de la digue (crête d'ouvrage, talus, pied, terrain naturel en retrait) et sur des sondages géotechniques (carottage) et/ou géophysiques (cavités dans le corps de l'ouvrage).

A l'issue des résultats du diagnostic, sera lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement de l'ouvrage (reprise du talus en enrochements, reprise des maçonneries, injections de coulis...)

### **Territoire concerné :**

*Commune de Châtelailon-Plage*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine
  - o Bulletins municipaux

### **Echéancier prévisionnel :**

- 2014/2016

**Plan de financement :**

Coût global : 450 K€ HT

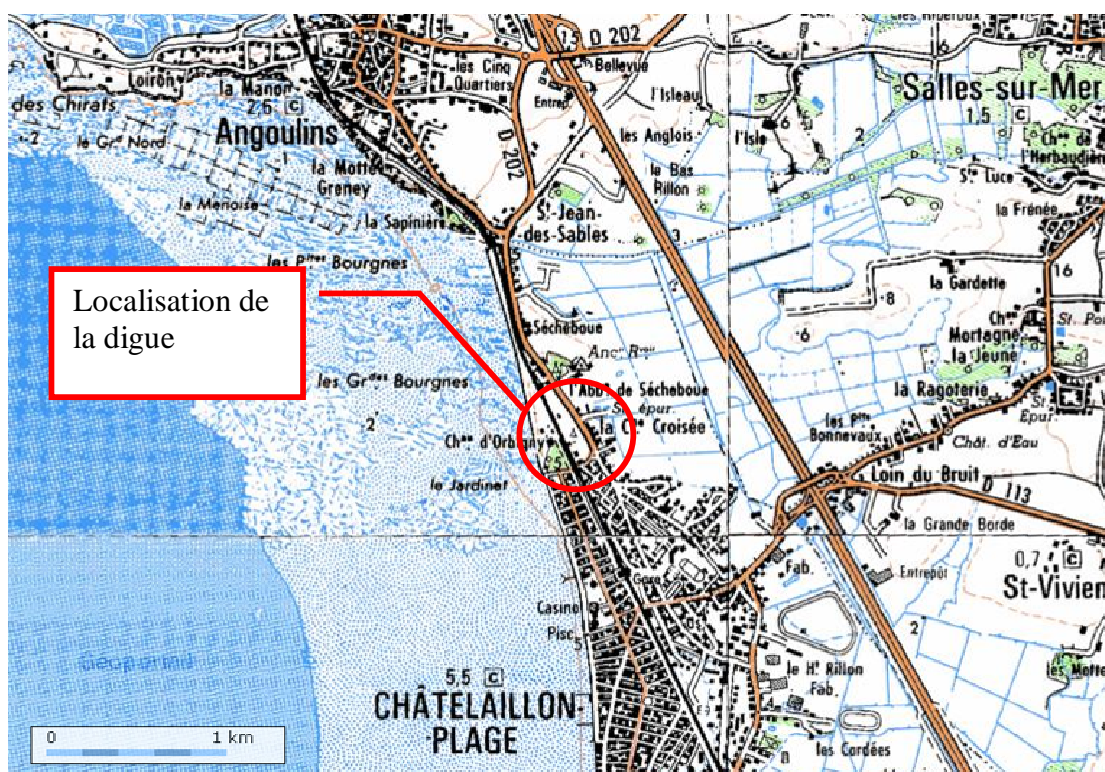
- Etat (PPRNM)	40 %	180 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	90 K€ HT
- SILYC	40 %	180 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Résultats du diagnostic
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception des travaux

## Digue d'Orbigny



## Caractéristique de l'ouvrage

## Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : Mur poids en béton associé à un talus en enrochement + mur chasse mer

- Dégradations localisées (fissures, tassement des enrochements...)

Longueur : ± 400 m

Cote de protection actuelle<sup>10</sup> : 5.37 m NGF

Emprise actuelle : ± 6 500 m<sup>2</sup>

<sup>10</sup> Cote minimale relevée

## Annexe - Fiche d'action n°VII-1-2

**2/3**

<b>Type de travaux à réaliser<sup>11</sup></b>	<p><u>Terrassement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dépose des blocs d'enrochements</li> <li>Réalisation des fouilles</li> <li>Mise en place du sabot en enrochements</li> <li>Réglage des talus</li> <li>Mise en place de la carapace en enrochements</li> </ul> <p><u>Génie civil</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise des maçonneries</li> <li>Injections de coulis béton</li> <li>Réalisation de tirants d'ancrage</li> </ul>	
		
<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	Marché de maîtrise d'œuvre	<p style="text-align: center;">DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ DE L'OUVRAGE</p> <p style="text-align: center;">Avant-Projet (propositions de solutions de confortement)</p> <p style="text-align: center;">PROJET (étude détaillée de la solution retenue)</p> <p style="text-align: center;">Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux</p> <p style="text-align: center;">Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	Études réglementaires <sup>12</sup>	<p style="text-align: center;">Concertation</p> <p style="text-align: center;">Ex loi littoral</p> <p style="text-align: center;">Étude d'impact</p> <p style="text-align: center;">Évaluation incidences N2000</p> <p style="text-align: center;">Loi Eau (Autorisation)</p> <p style="text-align: center;">Enquête publique de type Bouchardeau</p> <p style="text-align: center;">Déclaration d'intérêt général</p> <p style="text-align: center;">DPM</p>

<sup>11</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>12</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

**Annexe - Fiche d'action n°VII-1-2****3/3**

<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun</li></ul>
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien : 50 000€ / 5 ans</li><li>• Surveillance (inspection annuelle) : 2 000€ / an</li></ul>

AXE 7 : Fiches action – Secteur 2

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

### **Fiche action n° VII-2-1**

#### **Objectif :**

*Secteur 2 : Grande Plage de Châtelailon*

*Mise en place d'un épi de protection et rechargement de la partie nord de la plage*

#### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine sur Châtelailon-Plage.

Les travaux projetés se définissent par la mise en place d'un ouvrage de protection contre l'érosion du stock sableux et au rechargement de la plage.

L'aménagement permettra le maintien du sable face aux conditions d'agitation classiques et de protéger les zones urbanisées contre la mer lors d'évènements exceptionnels à hauteur d'une tempête dite « Xynthia Sup ».

Le scénario d'aménagement retenu dans le cadre des études dites « Expertise et propositions d'aménagements de défense contre la mer – Nord de la plage de Châtelailon » menées par CREOCEAN, mandaté par le SIVU des Pertuis, est le suivant :

- Mise en place d'un épi brise-lames de 200 m de long pour une largeur au sol de 15 m et une largeur en berme de 5 m
- Rechargement de 60 000 m<sup>3</sup> de sable répartis sur une zone de dépôt d'environ 55 000 m<sup>2</sup>

#### **Territoire concerné :**

*Commune de Châtelailon-Plage.*

#### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine,
  - Bulletins municipaux.



**Echéancier prévisionnel :**

- 2013/2014

**Plan de financement :**

Coût global : 3 M€ HT

- Etat (PPRNM)	40 %	1.2 M€ HT
- Conseil Général 17	20 %	600 K€ HT
- SILYC	40 %	1.2 M€ HT

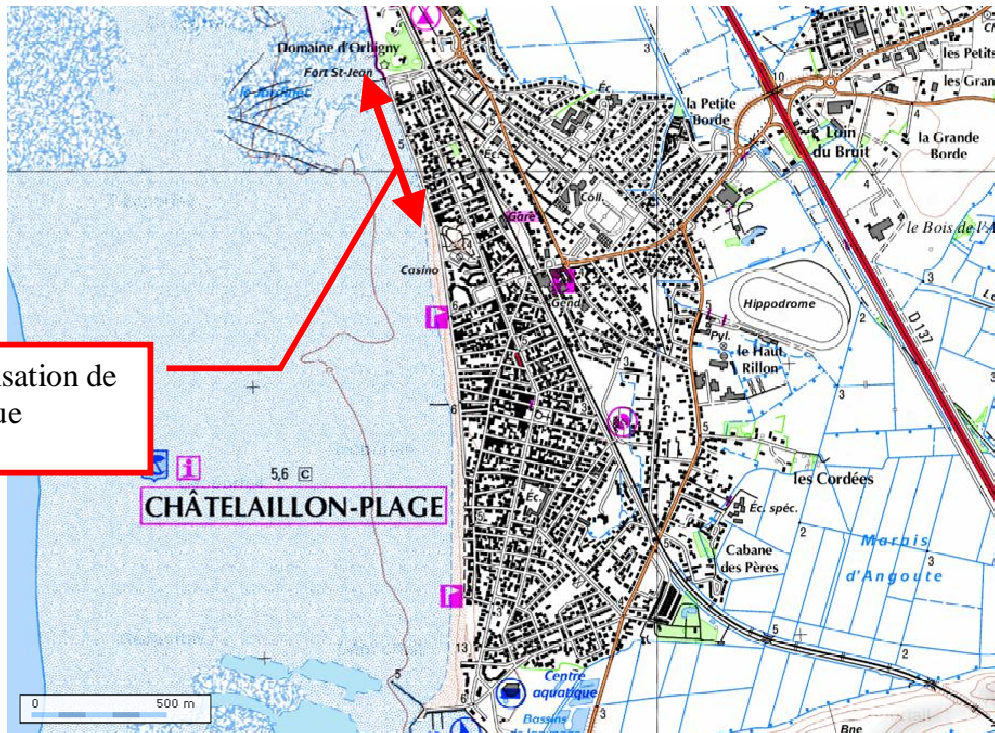
*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation par le comité de pilotage de l'étude de projet de la solution retenue
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

Grande plage

Partie Nord

Localisation de  
la digue**Caractéristique de l'ouvrage**

Nature de l'ouvrage : Plage + Muret béton chasse mer

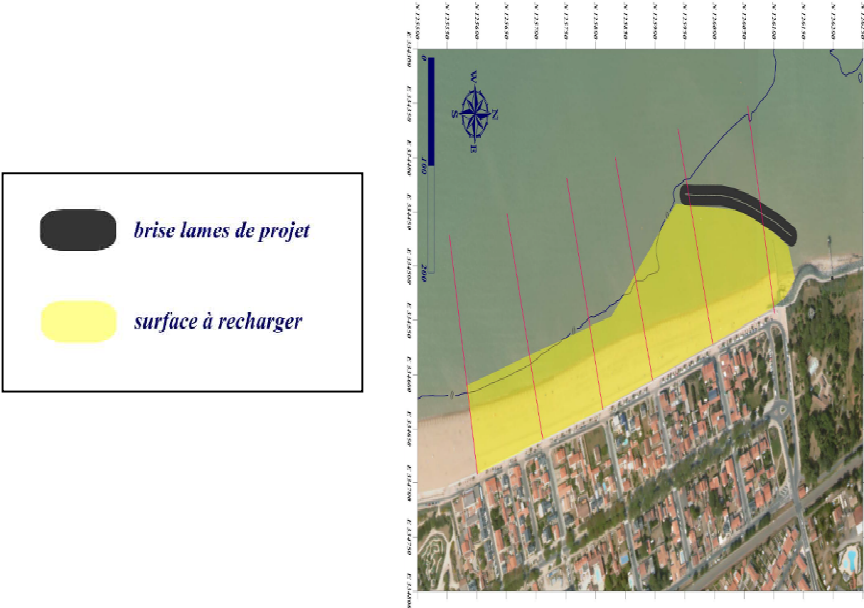
Longueur : ± 300 m

Cote de protection actuelle<sup>13</sup> : ± 6 m  
NGF

**Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)**

- Erosion marine : diminution du stock sableux

<sup>13</sup> Cote minimale relevée

<u>Emprise actuelle</u> :		± 20 000 m <sup>2</sup>
<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-2-1</b>		<b>2/3</b>
<b>Type de travaux à réaliser</b> <sup>14</sup>	<u>Terrassement</u> :	Réalisation des fouilles Mise en place du sabot en enrochements Réglage des talus Mise en place de la carapace en enrochements Rechargement en sable de la plage
		
<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	Marché de maîtrise d'œuvre	PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)
	Etudes réglementaires <sup>15</sup>	Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM

<sup>14</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>15</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-2-1</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'émissaire de rejet des eaux pluviales</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien : 300 000€ / an (sur l'ensemble de la plage)</li> <li>• Surveillance (inspection annuelle) : 2 500€ / an (sur l'ensemble de la plage)</li> </ul>	

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

### **Fiche action n° VII-2-2**

#### **Objectif :**

*Secteur 2 : Grande Plage de Châtelailon*

*Stabilisation, renforcement et protection du cordon dunaire sur la partie Sud de la plage*

#### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de stabiliser et/ou de renforcer le cordon dunaire et de ce fait maintenir le niveau de protection actuel contre la mer.

Les aménagements consisteront à mettre en place des techniques souples, tant que possible, de manière à favoriser le développement du couvert végétal, éviter la déflation éolienne, empêcher les accès anarchiques à la plage et interdire le piétinement des dunes.

#### **Territoire concerné :**

*Commune de Châtelailon-Plage*

#### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine
  - o Bulletins municipaux

#### **Echéancier prévisionnel :**

- 2013/2014

**Plan de financement :**

Coût global : 400 K€ HT

- Etat (PPRNM)	40 %	160 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	80 K€ HT
- SILYC	40 %	160 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

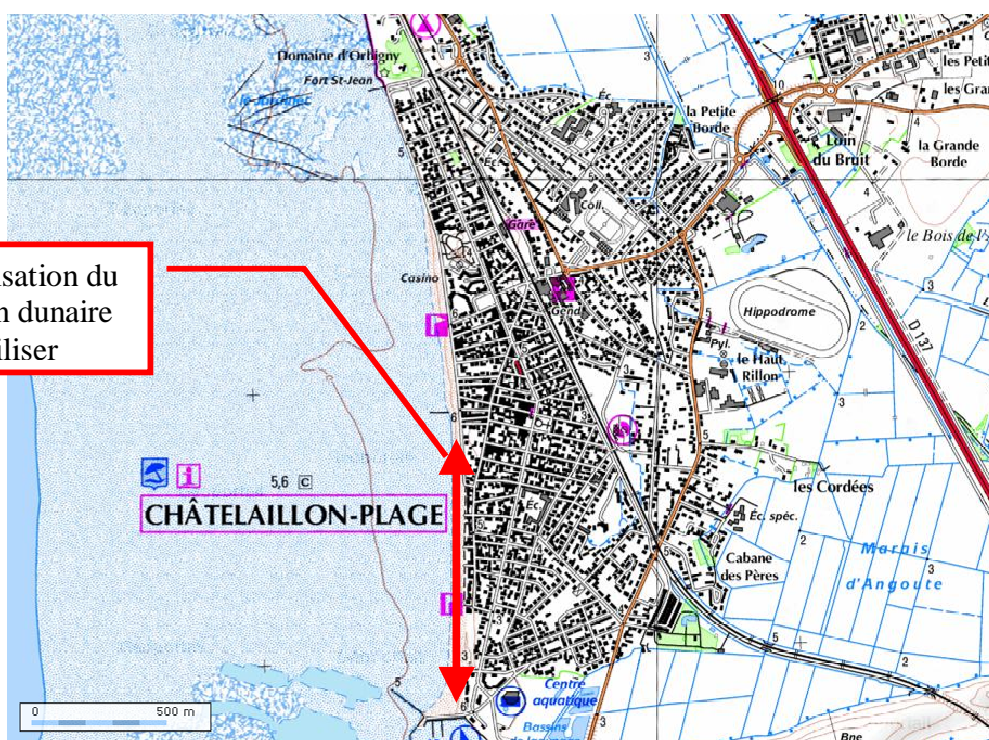
- Validation par le comité de pilotage de l'étude de projet de la solution retenue
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

Grande plage

Partie Sud



Localisation du  
cordon dunaire  
à stabiliser

**Caractéristique de l'ouvrage**

Nature de l'ouvrage : Cordon dunaire en haut de plage + protection par ganivelles et oyat

Longueur : ± 1400 m

Cote de protection actuelle<sup>16</sup> : 5.42 m NGF

Emprise actuelle : ± 30 000 m<sup>2</sup>

**Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)**

- Dégradations localisées (piétinement, érosion, dévégétalisation, glissement)

<sup>16</sup> Cote minimale relevée

Terrassement : Rechargement en sable

Technique végétale : Mise en place et/ou remplacement de ganivelles  
 Plantation d'oyats  
 Branchages en bourrelet ou en épandage



<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	Marché de maîtrise d'œuvre	DIAGNOSTIC Avant-Projet (propositions d'aménagement) PROJET (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)
	Etudes réglementaires <sup>17</sup>	Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM

<sup>17</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet



<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-2-2</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en considération des accès à la plage y compris la gestion des fermetures des accès en cas d'alerte</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	Cf. Fiche action n°VII-2-1	

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

### Fiche action n° VII-2-3

#### Objectif :

*Secteur 2 : Grande Plage de Châtelailon*

*Gestion du stock sableux de la grande plage de Châtelailon*

#### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser les travaux de réengraissement de la grande plage de Châtelailon, de manière à stabiliser le solarium et le profil de plage qui jouent un rôle important dans l'amortissement de la houle et donc, permettent la diminution du risque de submersions marines.

La grande plage de Châtelailon subit une érosion marine régulière et importante.

Cette action vise également à mettre en place des modalités de gestion du stock sableux :

- Programmation de campagnes topographiques périodiques pour analyser l'évolution du profil de plage,
- Programmation des travaux de réengraissement.

L'objectif étant de maintenir un profil de plage constant sur l'ensemble du linéaire comme défini dans le cadre des études de CREOCEAN sur le rechargement de la plage de Châtelailon :

- Un solarium à 4 m NGF avec une section transversale de 35 m,
- Un profil de plage de 80 m avec une pente de talus comprise entre 7 et 8%.

Le volume moyen d'apport en sable est estimé à 60 000 m<sup>3</sup>.

En fonction des bilans sédimentaires annuels, les travaux de réengraissement global pourraient être réalisés tous les 10 ans.

#### Territoire concerné :

*Commune de Châtelailon-Plage*

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine,
  - Bulletins municipaux.

**Echéancier prévisionnel :**

- 2016/2017

**Plan de financement :**

Coût global : 1.8 M€ HT

- Etat (PPRNM)	40 %	720 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	360 K€ HT
- SILYC	40 %	720 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

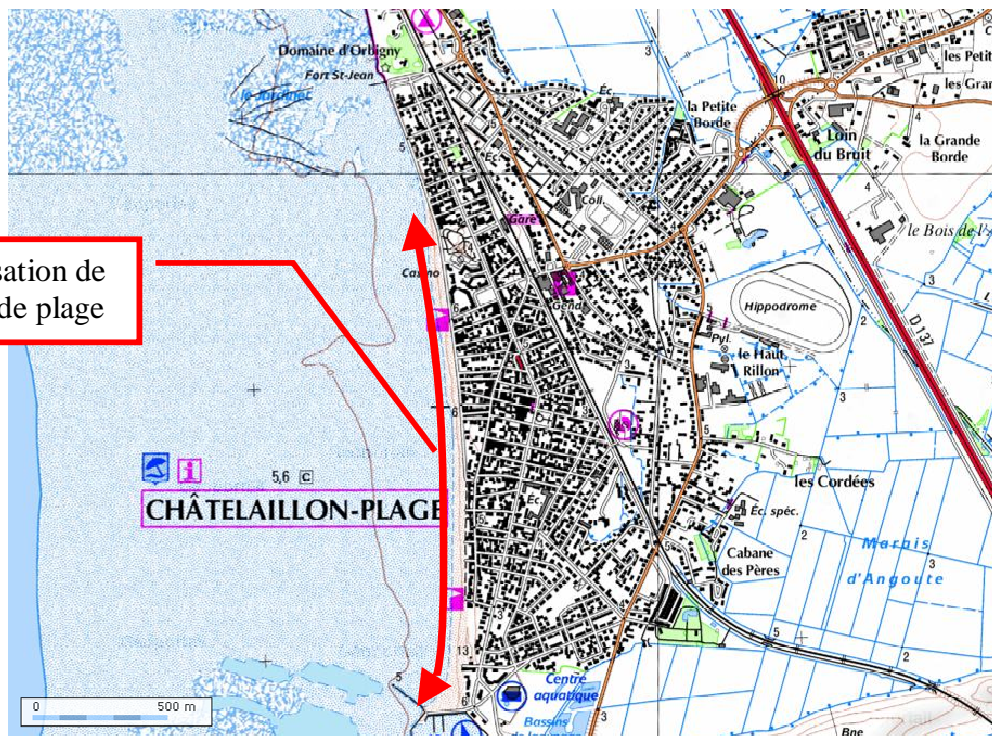
**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Analyse des profils en travers relevés lors des campagnes topographiques programmées (1 fois/an)
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

## Grande plage



Localisation de  
la grande plage



## Caractéristique de l'ouvrage

## Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : plage

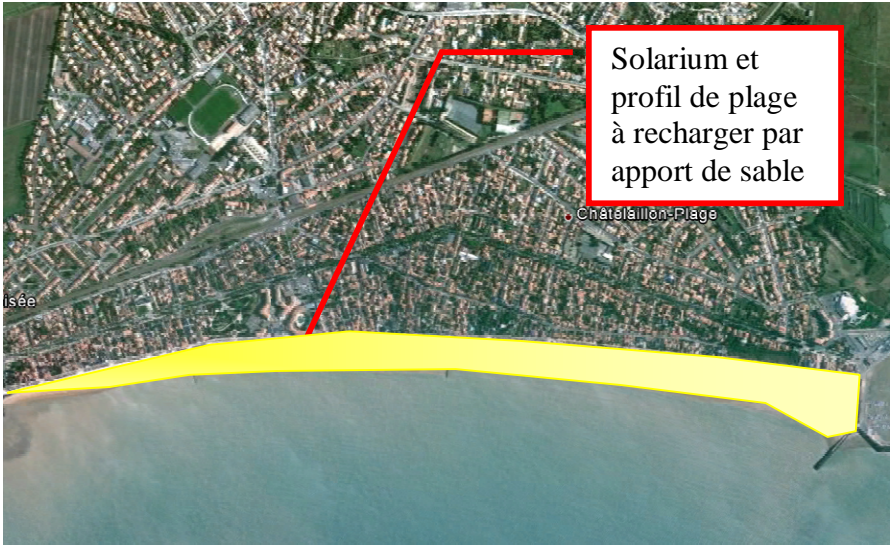
Longueur : ± 2 300 m

Cote de protection actuelle<sup>18</sup> : ± 4.00 m  
NGF

Emprise actuelle : ± 185 000 m<sup>2</sup>

- Perte du stock sableux par érosion marine

<sup>18</sup> Cote minimale relevée

<b>Type de travaux à réaliser<sup>19</sup></b>	<u>Terrassement</u> : Rechargement en sable	
	<u>Technique végétale</u> : Mise en place et/ou remplacement de ganivelles Plantation d'oyats Branchages en bourrelet ou en épandage	
	 <p>Solarium et profil de plage à recharger par apport de sable</p>	
<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	Marché de maîtrise d'œuvre	DIAgnostic (analyse de relevés topographiques) PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)
	Etudes réglementaires <sup>20</sup>	Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM

<sup>19</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>20</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-2-3</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	Cf. Fiche action n°VII-2-1	

AXE 7 : Fiches action – Secteur 3

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

Fiche action n° VII-3-1

### **Objectif :**

*Secteur 3 : du Port de plaisance de Châtelailon au Port des Boucholeurs*

*Confortement de l'ouvrage de protection contre la mer*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront d'assurer la pérennité de l'ouvrage de protection contre la mer.

Un tassement des enrochements a eu lieu entraînant une dégradation du platelage du chemin côtier.

Un confortement du talus en enrochements sera réalisé.

Au préalable, un diagnostic sera réalisé de manière à mettre en évidence les causes des désordres constatés

### **Territoire concerné :**

*Commune de Châtelailon-Plage*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine,
  - o Bulletins municipaux.

### **Echéancier prévisionnel :**

- 2013/2014



**Plan de financement :**

Coût global : 600 k€ HT

- Etat (PPRNM)	40 %	240 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	120 K€ HT
- SILYC	40 %	240 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

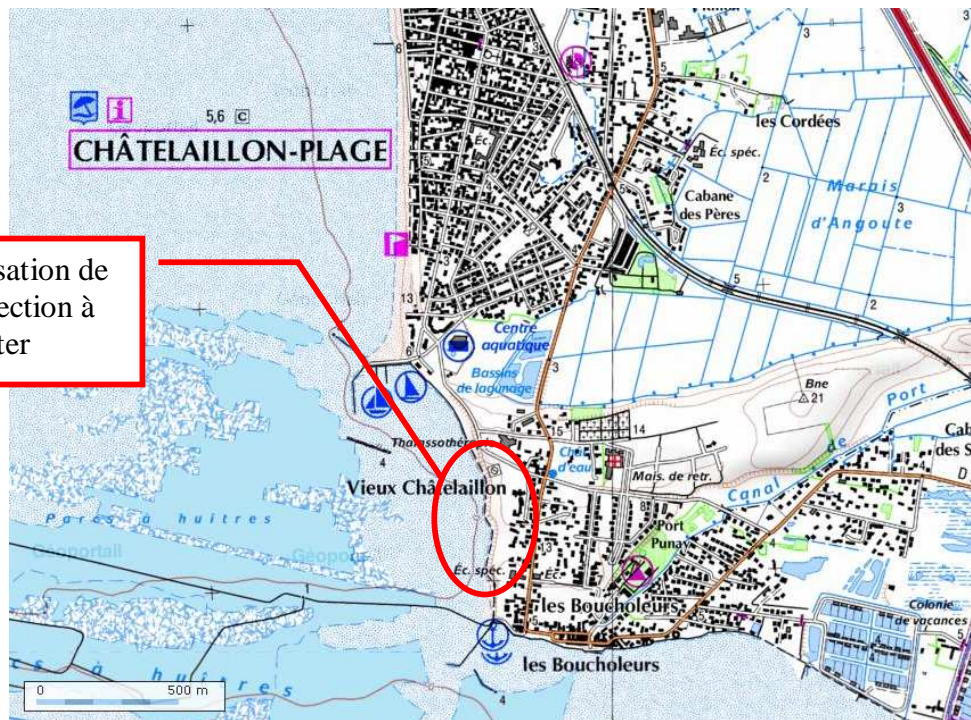
**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Résultats du diagnostic
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception des travaux

## Digue de la Falaise



Localisation de la protection à conforter



## Caractéristique de l'ouvrage

## Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : Mur poids en béton associé à un talus en enrochement


- Talus en enrochements déstabilisé : tassements observés

Longueur : ± 550 m

Cote de protection actuelle<sup>21</sup> : 4.62 m NGF

Emprise actuelle : ± 8 800 m<sup>2</sup>

<sup>21</sup> Cote minimale relevé

<p>Type de travaux à réaliser<sup>22</sup></p>	<p><u>Terrassement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dépose des blocs d'enrochements</li> <li>Réalisation des fouilles</li> <li>Mise en place du sabot en enrochements</li> <li>Réglage des talus</li> <li>Mise en place de la carapace en enrochements</li> </ul>	
		
<p>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</p>	<p>Marché de maîtrise d'œuvre</p>	<p>DIagnostic                  AVant-Projet (propositions d'aménagement)                  PROjet (étude détaillée de la solution retenue)                  Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux                  Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	<p>Etudes réglementaires<sup>23</sup></p>	<p>Concertation                  Ex loi littoral                  Etude d'impact                  Evaluation incidences N2000                  Loi Eau (Autorisation)                  Enquête publique de type Bouchardeau                  Déclaration d'intérêt général                  DPM</p>

<sup>22</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>23</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-3-1</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation de la circulation douce en front de mer</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien : 80 000€ / 5 ans</li> <li>• Surveillance (inspection annuelle) : 1 500€ / an</li> </ul>	

AXE 7 : Fiches action – Secteur 4

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

Fiche action n° VII-4-1

### **Objectif :**

*Secteur 4 : du Port des Boucholeurs à la Pointe du Rocher*

*Confortement et mise à la cote de la digue du port selon le niveau de protection retenue*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine sur le quartier des Boucholeurs.

Les travaux projetés se définissent en un renforcement de la protection existante et à la mise en place d'ouvrages limitant les houles.

Le scénario d'aménagement retenu dans le cadre des études de « Définition de dispositifs de défense contre la mer » menée par EGIS Eau et mandaté par le Conseil Général de Charente Maritime est le suivant :

- Mise en place d'une berme de 3 m à l'avant d'un mur chasse-mer à la cote d'arase de 5 m NGF,
- Mise en place de 5 brise-lames de 150 m à la cote d'arase de 4.20 m NGF.

### **Territoire concerné :**

*Communes de Châtelailon-Plage et Yves.*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale notamment le Châtel Magazine,
  - o Bulletins municipaux.

### **Echéancier prévisionnel :**

- 2013/2014

**Plan de financement :**

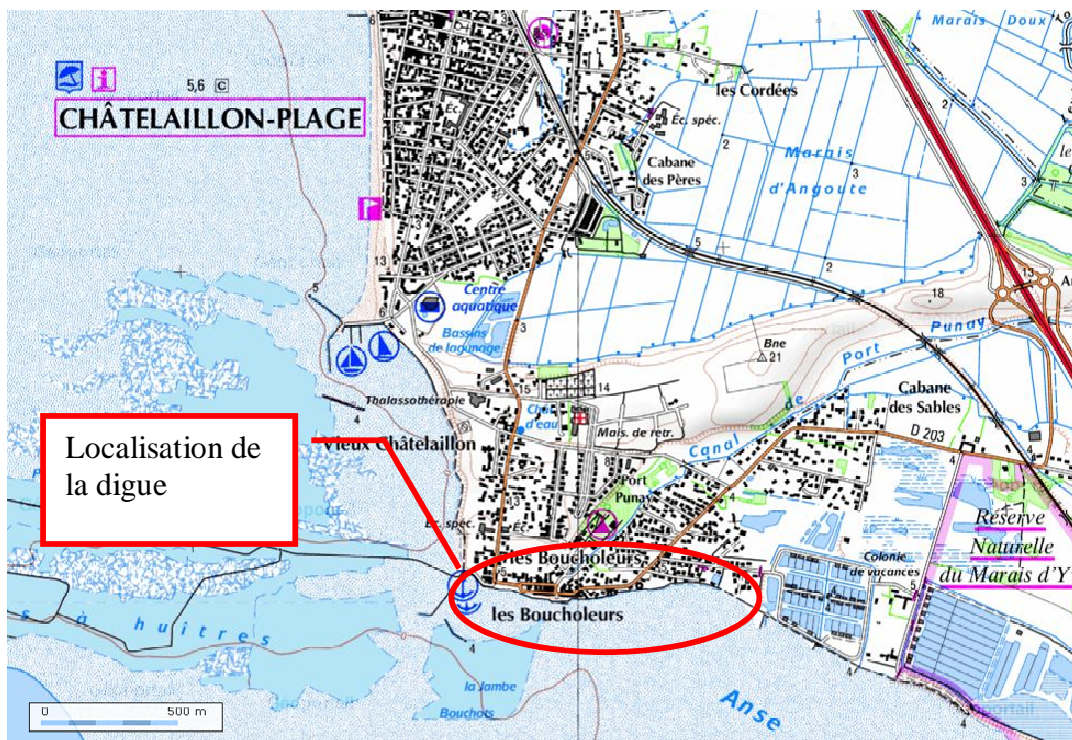
Coût global : 7 M€ HT

- Etat (PPRNM)	40 %	2.8 M€HT
- Conseil Général 17	20 %	1.4 M€ HT
- SILYC	40 %	2.8 M€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

Digue du port des  
Boucholeurs

## Caractéristique de l'ouvrage

## Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : Mur poids en béton associé à un talus en enrochement + mur chasse mer

Longueur : ± 900 m

Cote de protection actuelle<sup>24</sup> : 4.67 m NGF

Emprise actuelle : ± 10 000 m<sup>2</sup>

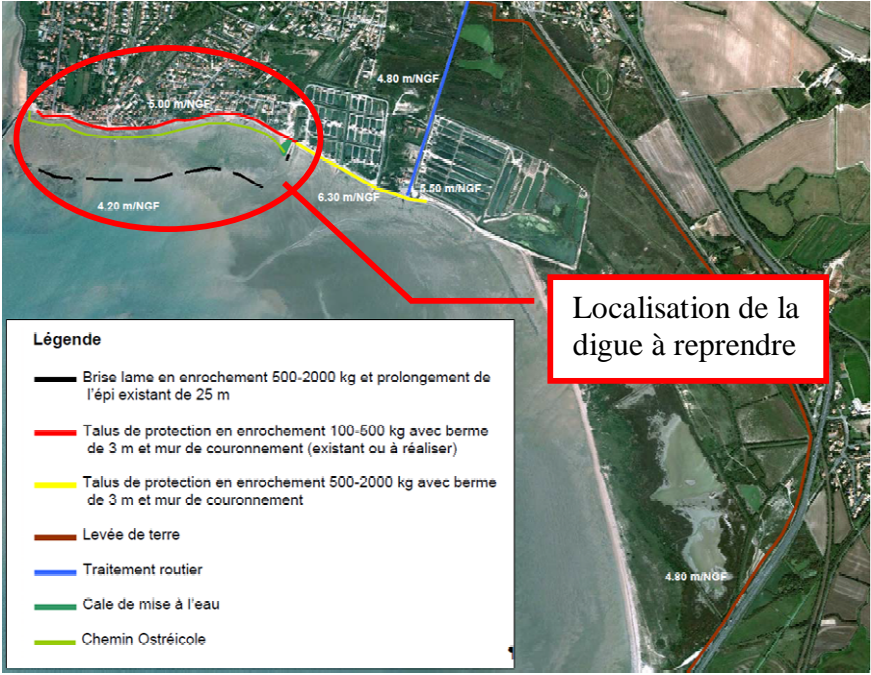
- Cote de protection actuelle inférieure à la cote de protection retenue.

- Ouvertures liées aux cales de mise à l'eau.

- Dégradations localisées

<sup>24</sup> Cote minimale relevée



<p><b>Type de travaux à réaliser<sup>25</sup></b></p>	<p><u>Terrassement</u> : Dépose des blocs d'enrochements Réalisation des fouilles Mise en place du sabot en enrochements Réglage des talus Mise en place de la carapace en enrochements</p> <p><u>Génie civil</u> : Réalisation du mur chasse-mer Mise en place des ouvrages amovibles de protection</p>	
		
<p><b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b></p>	<p>Marché de maîtrise d'œuvre</p>	<p>PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	<p>Etudes réglementaires<sup>26</sup></p>	<p>Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM</p>

<sup>25</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>26</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

**Annexe - Fiche d'action n°VII-4-1****3/3**

<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement d'une circulation douce en front de mer</li><li>• Aménagement d'un chemin ostréicole en pied de protection</li></ul>
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien : 50 000€ / 5 ans (sur l'ensemble des Boucholeurs)</li><li>• Surveillance (inspection annuelle) : 2 500€ / an (sur l'ensemble des Boucholeurs)</li></ul>

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

### Fiche action n° VII-4-2

#### Objectif :

*Secteur 4 : du Port des Boucholeurs à la Pointe du Rocher*

*Confortement et mise à la cote de la digue de la coopérative des Boucholeurs et de la digue de l'Oasis selon le niveau de protection retenu*

#### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine sur le quartier des Boucholeurs.

Les travaux projetés se définissent en un renforcement de la protection existante et à la mise en place d'ouvrages limitant les submersions.

Le scénario d'aménagement retenu dans le cadre des études de « Définition de dispositifs de défense contre la mer » menée par EGIS Eau et mandaté par le Conseil Général de Charente-Maritime est le suivant :

- Mise en place d'un talus en enrochements de pente 3H/1V,
- Mise en place d'une berme de 3 m à l'avant d'un mur chasse-mer à la cote d'arase de 6.30 m NGF,
- Prolongement de l'épi existant de 25 m.

#### Territoire concerné :

*Commune d'Yves.*

#### Modalités de mise en œuvre :

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SILYC
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le SILYC
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - Article dans la presse locale,
  - Bulletins municipaux.

**Echéancier prévisionnel :**

- 2013/2014

**Plan de financement :**

Coût global : 2.5 M€ HT

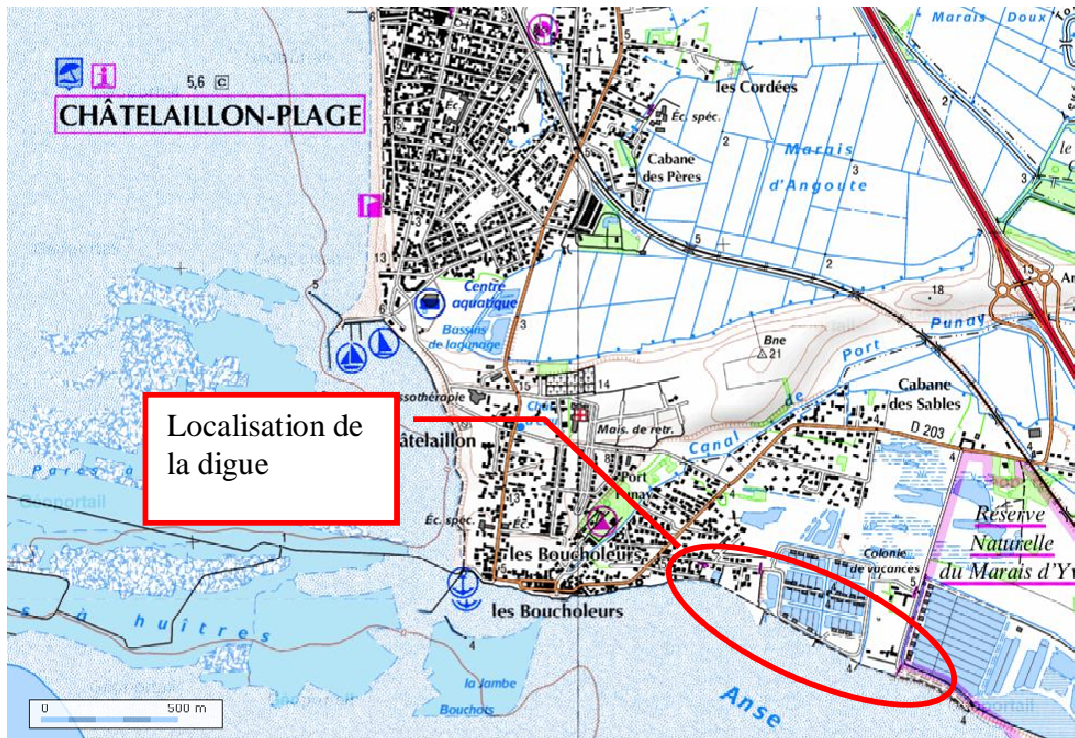
- Etat (PPRNM)	40 %	1 M€ HT
- Conseil Général 17	20 %	500 K€ HT
- SILYC	40 %	1 M€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

Digue de la coopérative des Boucholeurs et de l'Oasis

**Caractéristique de l'ouvrage****Dysfonctionnements** (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : Mur poids en béton associé à un talus en enrochement + mur chasse mer


Longueur : ± 600 m

Cote de protection actuelle<sup>27</sup> : 4.85 m NGF

Emprise actuelle : ± 9 000 m<sup>2</sup>

- Cote de protection actuelle inférieure à la cote de protection retenue.
- Ouvrage sous dimensionné au regard des contraintes de cisaillement
- Dégradations localisées

<sup>27</sup> Cote minimale relevée

<p><b>Type de travaux à réaliser<sup>28</sup></b></p>	<p><u>Terrassement</u> : Dépose des blocs d'enrochements Réalisation des fouilles Mise en place du sabot en enrochement Réglage des talus Mise en place de la carapace en enrochements</p> <p><u>Génie civil</u> : Réalisation du mur chasse-mer Mise en place des ouvrages amovibles de protection</p>	
		
<p><b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b></p>	<p>Marché de maîtrise d'œuvre</p>	<p>PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	<p>Etudes réglementaires<sup>29</sup></p>	<p>Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM</p>

<sup>28</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>29</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-4-2</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'une circulation douce en front de mer</li> </ul>	
Coût d'entretien et de surveillance	Cf. fiche action n°VII-4-1	

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

### **Fiche action n° VII-4-3**

#### **Objectif :**

*Secteur 4 : du Port des Boucholeurs à la Pointe du Rocher*

*Réalisation d'une digue de retrait calée à la cote de protection retenue*

#### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine sur le quartier des Boucholeurs et au droit des routes départementales n°110, 137, 203 et de la voie ferrée.

Les travaux projetés se définissent par la création d'une digue en terre placée devant les infrastructures routières afin les protéger du risque de submersion.

Afin d'assurer un casier hydraulique hermétique défini par la réserve naturelle du marais d'Yves, la chaussée de la rue de l'Oasis sera rehaussée.

Le scénario d'aménagement retenu dans le cadre des études de « Définition de dispositifs de défense contre la mer » menée par EGIS Eau et mandaté par le Conseil Général de Charente Maritime est le suivant :

- Rehaussement de la chaussée de la rue de l'Oasis à la cote 4.80 m NGF,
- Mise en place d'une digue en remblais dont la cote d'arase est calée à 4.80 m NGF.

Nota : la digue de retrait devra être dimensionnée de manière à prendre en considération l'effacement de la digue de protection actuelle, cordon dunaire en remblais, et de ce fait l'exposition à des contraintes de vitesse d'écoulement importantes.

#### **Territoire concerné :**

*Commune d'Yves.*



**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Conseil Général 17
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le CG 17
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale,
  - o Bulletins municipaux.

**Echéancier prévisionnel :**

- 2013/2014

**Plan de financement :**

Coût global : 1.7 M€ HT

- Etat (PPRNM)	40 %	680 K€ HT
- Conseil Général 17	50 %	850 K€ HT
- SILYC	10 %	170 K€ HT

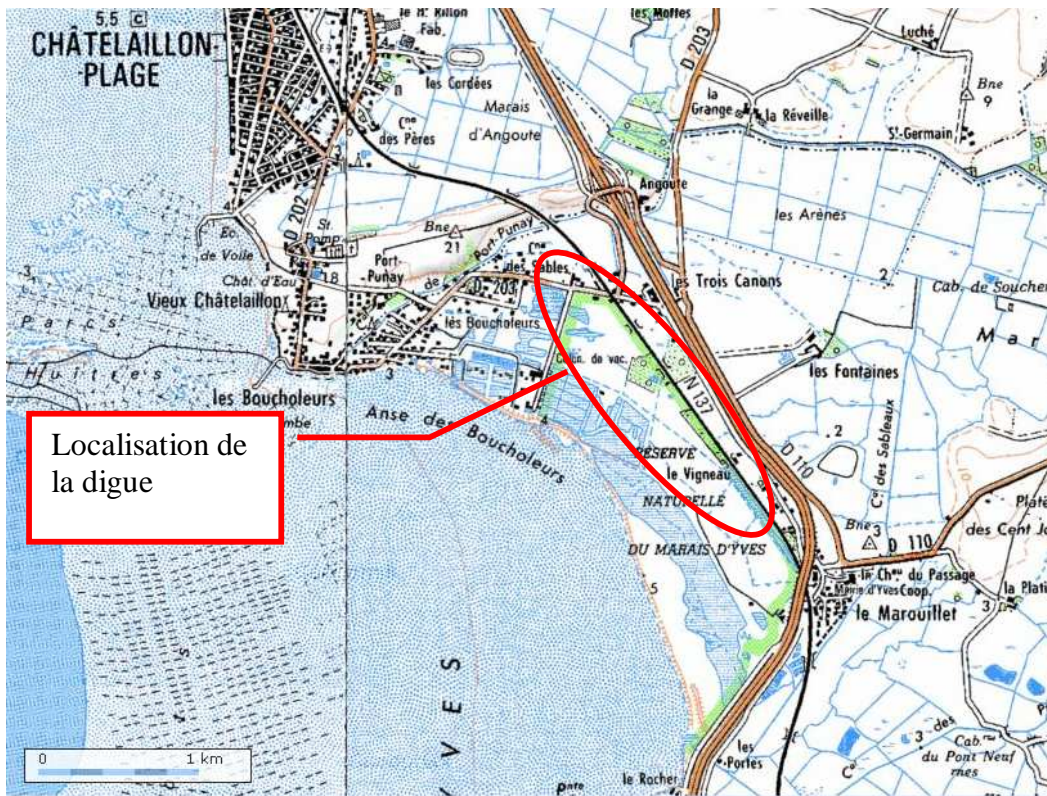
Nota : Possibilité de participation du RFF et du Conseil Régional

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

Digue de retrait de la réserve naturelle du marais d'Yves




Localisation de la digue

Caractéristique de l'ouvrage

Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Digue à réaliser

Les digues existantes (SACOM + Réserve naturelle) sur le trait de côte n'ont pas joué leur rôle de protection contre les submersions marines liées à la tempête Xynthia.

<b>Type de travaux à réaliser<sup>30</sup></b>	<p><b>Terrassement :</b></p> <p>Décapage de la structure de chaussée existante et des emprises de la digue</p> <p>Réalisation des remblais et compactage</p> <p>Réalisation de la structure de chaussée</p> <p>Végétalisation des talus de la digue</p> <p>Intégration paysagère</p>	
		
<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	Marché de maîtrise d'œuvre	<p>PROjet (étude détaillée de la solution retenue)</p> <p>Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux</p> <p>Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	Etudes réglementaires <sup>31</sup>	<p>Concertation</p> <p>Ex loi littoral</p> <p>Etude d'impact</p> <p>Evaluation incidences N2000</p> <p>Loi Eau (Autorisation)</p> <p>Enquête publique de type Bouchardeau</p> <p>Déclaration d'intérêt général</p> <p>DPM</p>

<sup>30</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>31</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

**Annexe - Fiche d'action n°VII-4-3****3/3**

<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement d'une circulation douce</li></ul>
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien route de l'oasis : 20 000€ / 5 ans</li><li>• Entretien digue de retrait : 90 000€ / 3 ans</li><li>• Surveillance (inspection annuelle) : 500€ / an + 3000 €/an</li></ul>

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

Fiche action n° VII-4-4

### **Objectif :**

*Secteur 4 : du Port des Boucholeurs à la Pointe du Rocher*

*Confortement des digues existantes de la SACOM et réalisation de la digue de fermeture coté Nord*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine au droit de la SACOM.

Les travaux projetés se définissent en un renforcement et à la mise à la cote de protection des ouvrages existants, ainsi que la réalisation d'une digue de ceinture sur les parties Nord et Est

Au préalable, les travaux feront l'objet d'une étude hydraulique afin de déterminer les cotes de calage des ouvrages au regard de l'évènement de référence (Xynthia +) et des niveaux d'eau pouvant être atteints dans le casier hydraulique déterminé par les nouveaux aménagements (cf. fiche action VII-4-3).

Les travaux devront prendre en considération les aménagements prévus dans le cadre de l'optimisation du ressuyage hydraulique du canal de Port Punay.

### **Territoire concerné :**

*Réserve naturelle du marais d'Yves*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : SACOM
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Assistant à maîtrise d'ouvrage + maîtrise d'œuvre définie par la SACOM
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale,
  - o Bulletins municipaux

**Echéancier prévisionnel :**

- 2012/2014

**Plan de financement :**

Coût global : 1 M€ HT

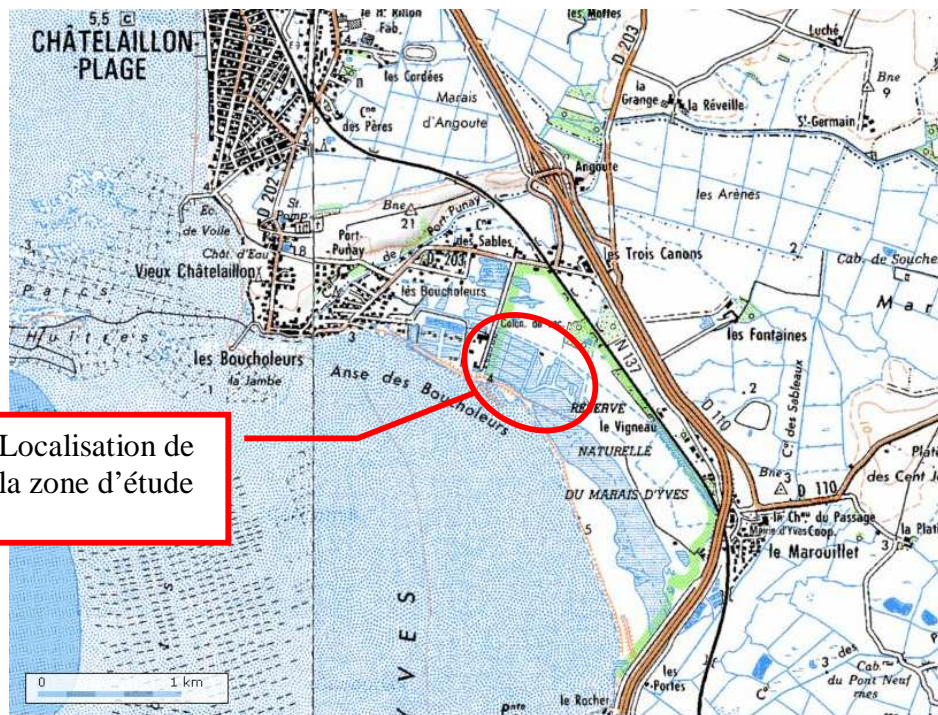
- |         |      |         |
|---------|------|---------|
| - SACOM | 100% | 1 M€ HT |
|---------|------|---------|

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, le CG17, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

## Digues de la SACOM



Localisation de  
la zone d'étude

## Caractéristique de l'ouvrage

## Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : Digue en remblais calcaire  
+ blocs d'enrochements


Longueur : ± 300 m

Cote de protection actuelle<sup>32</sup> : 5.92  
m NGF

Emprise actuelle : ± 3 000 m<sup>2</sup>

- Cote de protection actuelle inférieure à la cote de protection retenue.
- Ouvrage sous dimensionné au regard des contraintes de cisaillement
- Dégradations localisées
- Ouvrage inexistant en partie Nord et Est

<sup>32</sup> Cote minimale relevée

<p><b>Type de travaux à réaliser</b><sup>33</sup></p>	<p><u>Terrassement</u> : Dépose des remblais actuels Remblais et compactage Réglage des talus Végétalisation de la protection</p> <p><u>Génie civil</u> : Mise en place d'ouvrage de transparence hydraulique</p>	
		
<p><b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b></p>	<p>Marché de maîtrise d'œuvre</p>	<p>Etude hydraulique (détermination des niveaux d'eau) Avant-Projet (propositions de solutions) PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	<p>Etudes réglementaires<sup>34</sup></p>	<p>Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM</p>

<sup>33</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>34</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet



<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-4-4</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien digue de retrait : 50 000€ / 3 ans</li> <li>• Surveillance (inspection annuelle) : 2 000 €/an</li> </ul>	

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

Fiche action n° VII-4-5

### **Objectif :**

*Secteur 4 : du Port de Boucholeurs à la Pointe du Rocher*

*Confortement du cordon dunaire selon le niveau de protection retenu*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine dans le marais d'Yves et au droit des routes départementales et de la voie ferrée.

Les travaux projetés se définissent en un renforcement de la protection existante et à la mise à la cote de protection retenue du cordon dunaire.

### **Territoire concerné :**

*Réserve naturelle du marais d'Yves*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Conservatoire du Littoral
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conservatoire du Littoral
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet,
  - o Article dans la presse locale,
  - o Bulletins municipaux,
  - o Réunions usagers.

### **Echéancier prévisionnel :**

- 2015/2016

**Plan de financement :**

Coût global : 450 K€ HT

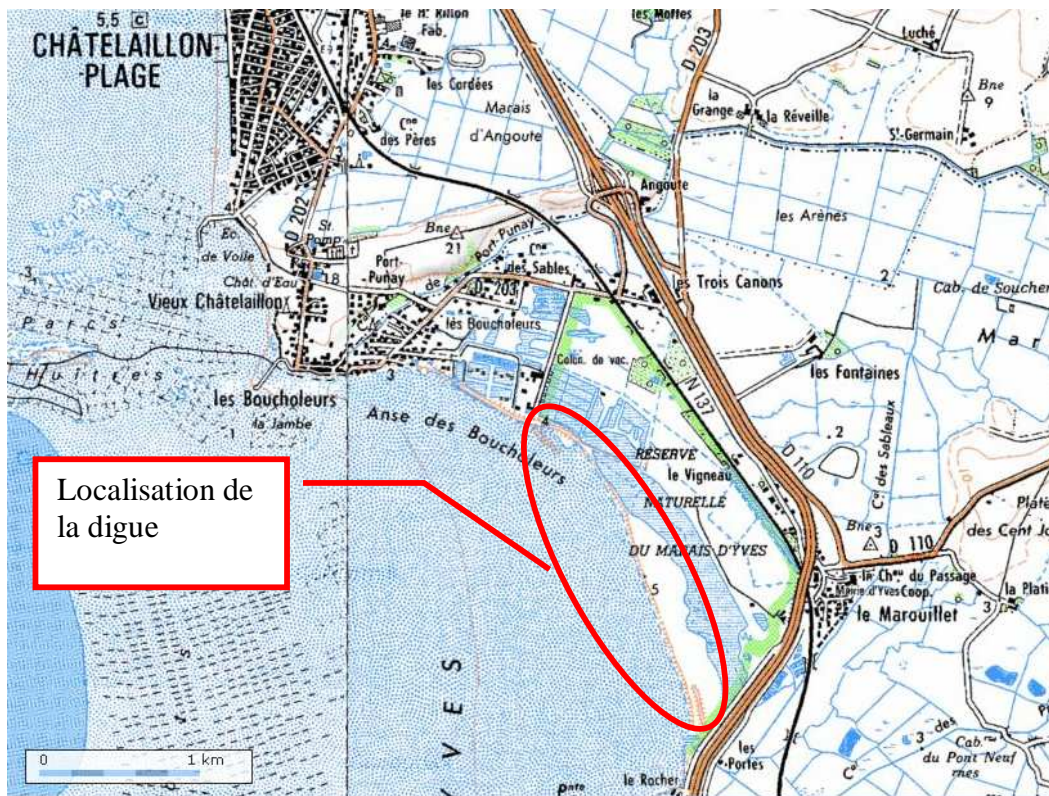
- Conservatoire du Littoral	40 %	180 K€ HT
- Etat (PPRNM)	40 %	180 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	90 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

## Digue de l'Anse de Fouras



## Caractéristique de l'ouvrage

## Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

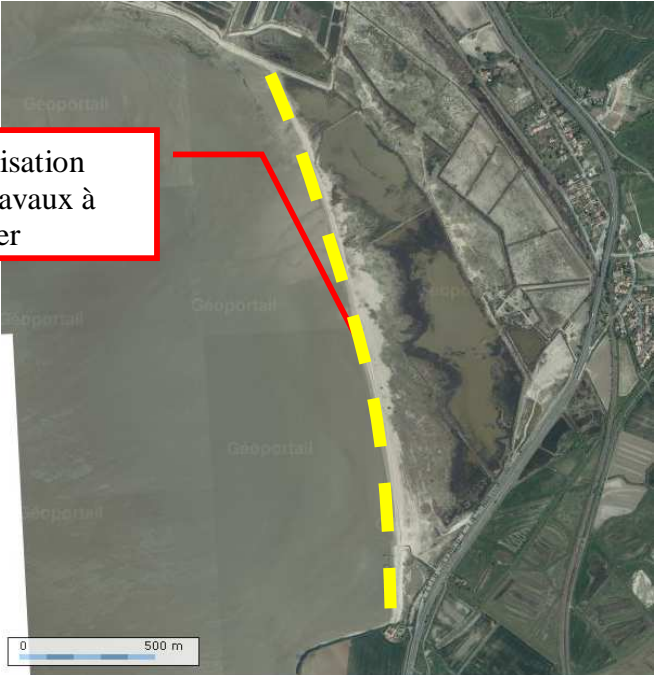
Nature de l'ouvrage : talus en enrochements

Longueur : ± 2 000 m

Cote de protection actuelle<sup>35</sup> : 4.66  
m NGF

- Dégradations localisées
- Ouvrage non dimensionné au regard des contraintes de cisaillement
- Cote de protection inférieure à la cote de protection projet

<sup>35</sup> Cote minimale relevée

<u>Emprise actuelle</u> :		± 14 000 m <sup>2</sup>
<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-4-5</b>		<b>2/3</b>
<b>Type de travaux à réaliser<sup>36</sup></b>	<u>Terrassement</u> :	Apport de remblais Réglage des talus
	<u>Technique végétale</u> :	Mise en place et/ou remplacement de ganivelles Plantation d'oyats Branchages en bourrelet ou en épandage
		
<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	Marché de maîtrise d'œuvre	Etude d'agitation Avant-Projet (propositions d'aménagement) PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)

<sup>36</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

	Etudes réglementaires <sup>37</sup>	<p>Concertation  Ex loi littoral  Etude d'impact  Evaluation incidences N2000  Loi Eau (Autorisation)  Enquête publique de type Bouchardeau  Déclaration d'intérêt général  DPM</p>
--	-------------------------------------	---

<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-4-5</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des accès à la plage</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien digue de retrait : 60 000€ / 3 ans</li> <li>• Surveillance (inspection annuelle) : 2 500 €/an</li> </ul>	

---

<sup>37</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

AXE 7 : Fiches action – Secteur 5

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

Fiche action n° VII-5-1

### **Objectif :**

*Secteur 5 : de la Pointe du Rocher à la limite communale de Fouras*

*Réalisation d'une digue de retrait calée à la cote de protection retenue*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine sur le quartier des Boucholeurs et au droit des routes départementales n°110, 137, 203 et de la voie ferrée.

Les travaux projetés se définissent par la création d'une digue en remblais argileux placée devant les infrastructures routières afin les protéger du risque de submersion.

Un scénario d'aménagement a été étudié au stade avant-projet par le CG 17. L'ouvrage de protection à réaliser présentera les caractéristiques suivantes :

- Cote d'arase à 4,80 m NGF,
- Largeur en crête égale à 1 m,
- Pente de talus à 3H/2V.

L'ouvrage se raccorde au nord, au niveau de l'échangeur routier d'Yves et au sud, au niveau du lieu-dit « Le Châtelet ».

Nota : la digue de retrait devra être dimensionnée de manière à prendre en considération l'effacement de la digue de protection actuelle, cordon dunaire en remblais, et de ce fait l'exposition à des contraintes de vitesse d'écoulement importantes.

### **Territoire concerné :**

*Commune d'Yves.*



**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Conseil Général 17
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le CG 17
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale
  - o Bulletins municipaux

**Echéancier prévisionnel :**

- 2013/2014

**Plan de financement :**

Coût global : 1.2 M€ HT

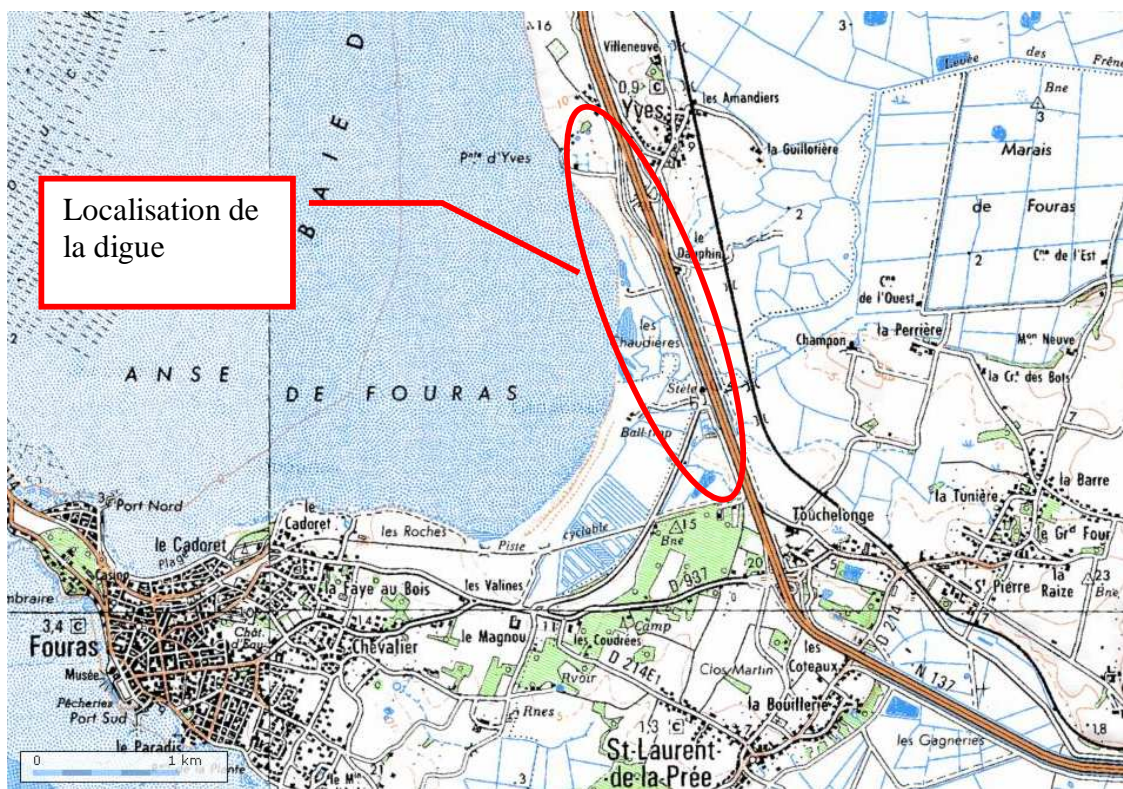
- |                      |      |           |
|----------------------|------|-----------|
| - Etat (PPRNM)       | 40 % | 480 K€ HT |
| - Conseil Général 17 | 60 % | 720 K€ HT |

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

**Digue de retrait de l'Anse de Fouras**




**Caractéristique de l'ouvrage**

**Dysfonctionnements** (observés pour Xynthia)

**Digue à réaliser**

Les digues existantes sur le trait de côte n'ont pas joué leur rôle de protection contre les submersions marines liées à la tempête Xynthia

<p><b>Type de travaux à réaliser<sup>38</sup></b></p>	<p><u>Terrassement :</u> Décapage des emprises dans l'axe de la digue Réalisation des remblais et compactage Végétalisation des talus de la digue Intégration paysagère</p>	
		
<p><b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b></p>	<p>Marché de maîtrise d'œuvre</p>	<p>PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</p>
	<p>Etudes réglementaires<sup>39</sup></p>	<p>Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM</p>

<sup>38</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>39</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

**Annexe - Fiche d'action n°VII-5-1****3/3**

<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun</li></ul>
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien digue de retrait : 80 000€ / 3 ans</li><li>• Surveillance (inspection annuelle) : 2 500 €/an</li></ul>

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

### **Fiche action n° VII-5-2**

#### **Objectif :**

*Secteur 5 : de la Pointe du Rocher à la limite communale de Fouras*

*Confortement de la digue selon le niveau de protection retenu*

#### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine au droit de la zone habitée du lieu-dit « Prés des fontaines ».

Les travaux projetés se définissent en un renforcement de la protection existante et à la mise à la cote de protection retenue de la digue.

#### **Territoire concerné :**

*AS du marais de l'Anse de Fouras*

#### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Conseil Général 17
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Général 17
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet,
  - o Article dans la presse locale,
  - o Bulletins municipaux,
  - o Réunions usagers.

#### **Echéancier prévisionnel :**

- 2015/2016

**Plan de financement :**

Coût global : 300 K€ HT

- AS du marais de l'Anse de Fouras	40 %	120 K€ HT
- Etat (PPRNM)	40 %	120 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	60 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)*

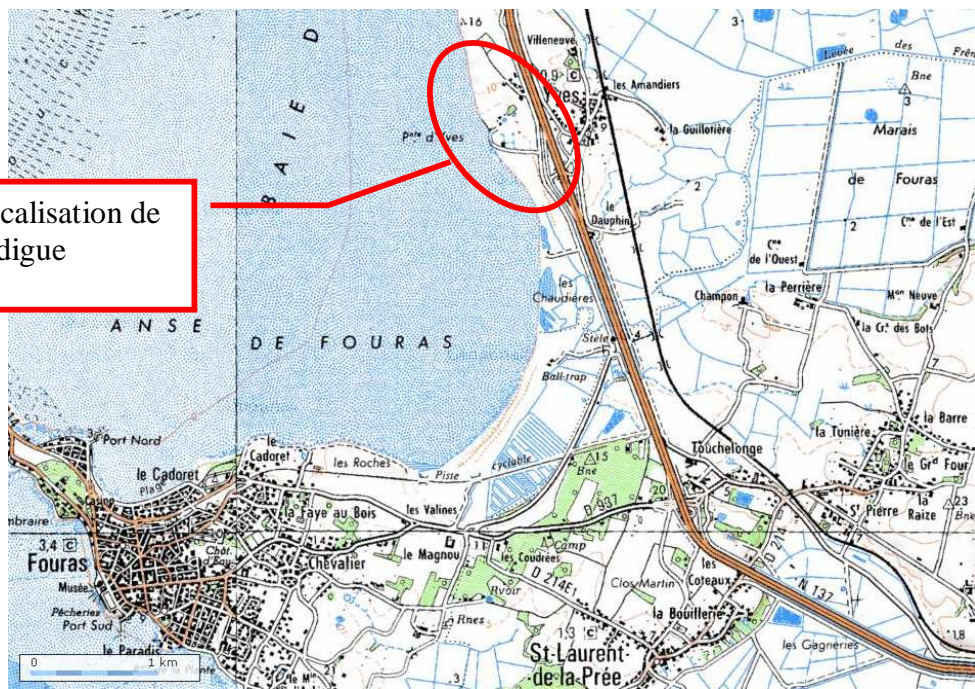
**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

### Digue du port des Boucholeurs



Localisation de la digue



#### Caractéristique de l'ouvrage

#### Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : talus en enrochements


Longueur : ± 330 m

Cote de protection actuelle<sup>40</sup> : 5.35 m NGF

Emprise actuelle : ± 4 000 m<sup>2</sup>

- Dégradations localisées
- Ouvrage sous-dimensionné au regard des contraintes de cisaillement

<sup>40</sup> Cote minimale relevée

<p><b>Type de travaux à réaliser<sup>41</sup></b></p>	<p><u>Terrassement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dépose des blocs d'encrochements</li> <li>Réalisation des fouilles</li> <li>Mise en place du sabot en encrochement</li> <li>Réglage des talus</li> <li>Mise en place de la carapace en encrochements</li> </ul>	
	 <div data-bbox="1123 566 1378 698" style="border: 1px solid red; padding: 5px;"> <p>Localisation des travaux à réaliser</p> </div>	
<p><b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b></p>	<p>Marché de maîtrise d'œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude d'agitation</li> <li>Avant-Projet (propositions d'aménagement)</li> <li>PROjet (étude détaillée de la solution retenue)</li> <li>Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux</li> <li>Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)</li> </ul>
	<p>Etudes réglementaires<sup>42</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation</li> <li>Ex loi littoral</li> <li>Etude d'impact</li> <li>Evaluation incidences N2000</li> <li>Loi Eau (Autorisation)</li> <li>Enquête publique de type Bouchardeau</li> <li>Déclaration d'intérêt général</li> <li>DPM</li> </ul>

<sup>41</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>42</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet



<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-5-2</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des accès aux carrelets</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien digue de retrait : 30 000€ / 3 ans</li> <li>• Surveillance (inspection annuelle) : 1000 €/an</li> </ul>	

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

Fiche action n° VII-5-3

### **Objectif :**

*Secteur 5 : de la Pointe du Rocher à la limite communale de Fouras*

*Confortement de la digue selon le niveau de protection retenu*

### **Description de l'action :**

Cette action consiste à réaliser les travaux qui permettront de réduire la vulnérabilité liée à la submersion marine dans le marais de l'Anse de Fouras et au droit de la route départementale et de la voie ferrée.

Les travaux projetés se définissent en un renforcement de la protection existante et à la mise à la cote de protection retenue de la digue.

### **Territoire concerné :**

*AS du marais de l'Anse de Fouras*

### **Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Conseil Général 17
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Maîtrise d'œuvre définie par le Conseil Général 17
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet,
  - o Article dans la presse locale,
  - o Bulletins municipaux,
  - o Réunions usagers.

### **Echéancier prévisionnel :**

- 2015/2016

**Plan de financement :**

Coût global : 500 K€ HT

- AS du marais de l'Anse de Fouras	40 %	200 K€ HT
- Etat (PPRNM)	40 %	200 K€ HT
- Conseil Général 17	20 %	100 K€ HT

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, l'Agence de l'Eau...)*

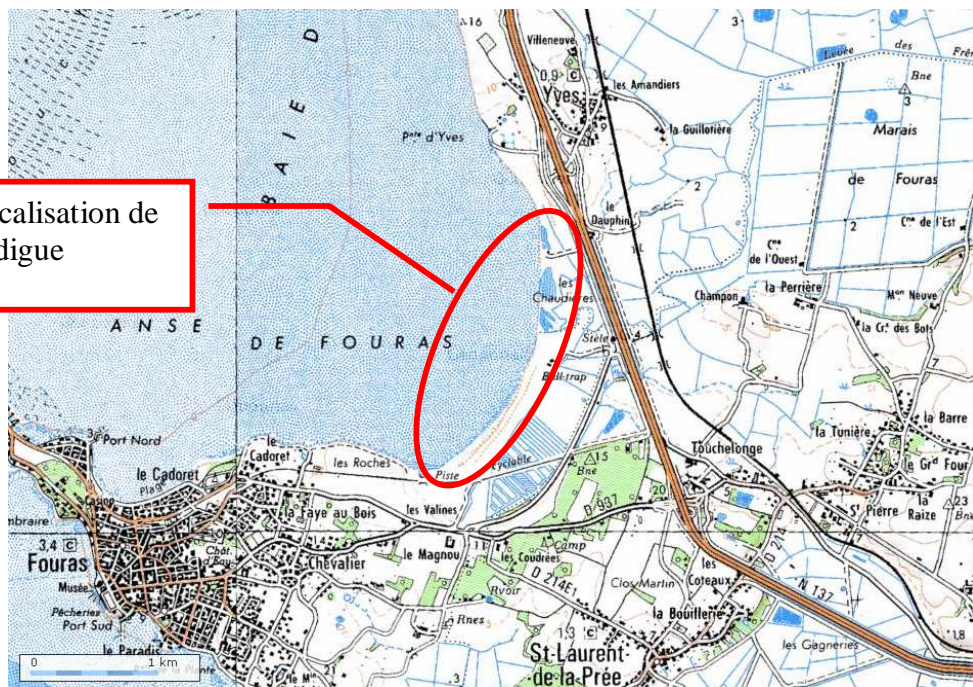
**Indicateurs de suivi/réussite :**

- Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet
- Suivi des travaux et Procès verbal de réception de l'ouvrage

### Digue de l'Anse de Fouras



Localisation de la digue



#### Caractéristique de l'ouvrage

#### Dysfonctionnements (observés pour Xynthia)

Nature de l'ouvrage : talus en enrochements

Longueur : ± 2 200 m


Cote de protection actuelle<sup>43</sup> : 5.22 m NGF

Emprise actuelle : ± 15 000 m<sup>2</sup>

- Dégradations localisées

- Ouvrage sous-dimensionné au regard des contraintes de cisaillement

<sup>43</sup> Cote minimale relevée

<b>Type de travaux à réaliser</b> <sup>44</sup>	<u>Terrassement :</u> Apport de remblais Réglage des talus  <u>Technique végétale :</u> Mise en place et/ou remplacement de ganivelles Plantation d'oyats Branchages en bourrelet ou en épandage	
		
<b>Démarche à mener pour atteindre l'objectif</b>	<b>Marché de maîtrise d'œuvre</b>	Etude d'agitation Avant-Projet (propositions d'aménagement) PROjet (étude détaillée de la solution retenue) Assistance pour la passation aux Contrats de Travaux Direction de l'Exécution des Travaux (y/c EXE, OPC, AOR)
	<b>Etudes réglementaires</b> <sup>45</sup>	Concertation Ex loi littoral Etude d'impact Evaluation incidences N2000 Loi Eau (Autorisation) Enquête publique de type Bouchardeau Déclaration d'intérêt général DPM

<sup>44</sup> Liste non exhaustive – les travaux à réaliser seront définis au stade projet

<sup>45</sup> Liste non exhaustive – les dossiers réglementaires à réaliser seront définis en parallèle à la phase projet

<b>Annexe - Fiche d'action n°VII-5-3</b>		<b>3/3</b>
<b>Aménagements connexes à prendre en considération dans le projet d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des accès aux carrelets et à la plage</li> </ul>	
<b>Coût d'entretien et de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien digue de retrait : 60 000€ / 3 ans</li> <li>• Surveillance (inspection annuelle) : 2 500 €/an</li> </ul>	

AXE 7 : Fiches action – Zone d'étude

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

### Fiche action n° VII-ZE-1

#### Objectif :

*Sur l'ensemble de la zone d'étude*

*Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection contre les submersions marines*

#### Description de l'action :

Cette action consiste à mettre en place des modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages afin de conserver l'état optimal de service de ces derniers.

L'article 1 du décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 et le décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 rendent **obligatoires la description de l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation et la surveillance des ouvrages** hydrauliques en toute circonstance, y compris en période de crue.

Les modalités de surveillance des ouvrages devront faire l'objet de consignes écrites, de type règlement d'exploitation, permettant au gestionnaire :

- d'appliquer un cadre prédéfini, homogène et validé par les services de l'Etat,
- de formaliser la surveillance,
- de constituer le dossier d'ouvrage.

Ces modalités de surveillance devront être établies pour les deux configurations intéressant les ouvrages : en condition fondamentale (hors période de crue) et en condition de service (en période de crue).

En parallèle, un programme d'entretien pluriannuel devra être mis en place et ce, en fonction de chaque type d'ouvrage (digue en maçonnerie, digue en remblais, batardeaux, talus en enrochements)

#### Territoire concerné :

*Communes de Châtelailon-Plage et Yves, Conseil Général 17, AS de Marais, Conservatoire de Littoral, RFF*



**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Conseil Général 17, Communes d'Yves et de Châtelailon-Plage, AS de marais, Conservatoire du littoral, RFF
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Conseil Général 17, Communes d'Yves et de Châtelailon-Plage, AS de marais, Conservatoire du littoral, RFF
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale
  - o Bulletins municipaux

**Echéancier prévisionnel :**

- 2012

**Plan de financement :**

Coût global : Cf. Coût d'entretien des ouvrages dans les fiches d'action de l'axe 7

- SILYC	100 %	N.C.
- Conseil Général 17	100 %	N.C.
- AS de marais	100 %	N.C.
- Conservatoire du Littoral	100 %	N.C.
- RFF	100 %	N.C.

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Carnet de suivi inspection avec photographies (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Carnet de suivi des interventions programmées (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Procès verbal de réception de travaux

## **Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

### **Fiche action n° VII-ZE-2**

#### **Objectif :**

*Sur l'ensemble de la zone d'étude*

*Mise en place de modalités de surveillance et d'entretien des batardeaux et ouvrages d'obturation*

#### **Description de l'action :**

Cette action consiste à mettre en place des modalités de surveillance et d'entretien des ouvrages d'obturations amovibles afin de conserver l'état optimal de service de ces derniers.

Les modalités de surveillance devront être établies pour les deux configurations intéressant les ouvrages : en condition fondamentale (hors période de crue) et en condition de service (en période de crue).

Les états d'astreinte et de pré-alerte devront être définis de telle sorte que :

- les services techniques municipaux s'assurent de la disponibilité du personnel,
- lorsque l'état de pré-alerte est déclenché, le personnel communal effectue la mise en place des ouvrages amovibles de protection.

En parallèle, un programme d'entretien pluriannuel devra être mis en place et ce en fonction de chaque type d'ouvrage (digue en maçonnerie, digue en remblais, batardeaux, talus en enrochements).

#### **Territoire concerné :**

*Communes de Châtelailon-Plage et Yves, Conseil Général 17, AS de Marais, Conservatoire de Littoral, RFF*

**Modalités de mise en œuvre :**

- Maître(s) d'ouvrage de l'action : Conseil Général 17, Communes d'Yves et de Châtelailon-Plage, AS de marais, Conservatoire du littoral, RFF
- Modalités de pilotage, suivi, etc. : Conseil Général 17, Communes d'Yves et de Châtelailon-Plage, AS de marais, Conservatoire du littoral, RFF
- Opérations de communication consacrées à cette action :
  - o Mise en ligne sur le site Internet des communes,
  - o Article dans la presse locale
  - o Bulletins municipaux

**Echéancier prévisionnel :**

- 2012

**Plan de financement :**

Coût global : Cf. Coût d'entretien des ouvrages dans les fiches d'action de l'axe 7

- SILYC	100 %	N.C.
- Conseil Général 17	100 %	N.C.
- AS de marais	100 %	N.C.
- Conservatoire du Littoral	100 %	N.C.
- RFF	100 %	N.C.

*(Les taux de participation présentés ci-dessus pourront évoluer selon l'implication des partenaires éventuels comme : le CR, la CDA de La Rochelle, l'Agence de l'Eau...)*

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Carnet de suivi inspection avec photographies (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Carnet de suivi des interventions programmées (daté et contradictoirement signé par responsable désigné du maître d'ouvrage)

Procès verbal de réception de travaux